

Rapport de gestion 2010

59^e exercice



Gérée par  Retraites
Populaires

cpev
CAISSE DE PENSIONS
DE L'ÉTAT DE VAUD

Sommaire

5

Rapport du Conseil d'administration

8

Prévoyance professionnelle

8 Effectif des assurés

12 Ressources et prestations

14

Gestion de la fortune

30

Degré de couverture et frais d'administration

31

Bilan au 31 décembre

32

Compte d'exploitation

34

Annexe aux comptes

34 1. Bases et organisation

36 Conseil d'administration

37 2. Membres actifs et pensionnés

39 3. Nature de l'application du but

40 4. Principes d'évaluation et présentation des comptes

41 5. Couverture des risques

46 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

52 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

56 8. Demandes de l'Autorité de surveillance

57 9. Autres informations relatives à la situation financière

58 10. Événements postérieurs à la date du bilan

59

Rapport de l'expert de la Caisse

60

Rapport de l'organe de contrôle

62

Inventaire

62 Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons

64

Contact et information

Rapport du Conseil d'administration

Dans un contexte de forte volatilité des marchés, la Caisse a obtenu en 2010 un résultat de ses placements conforme aux indices de référence. Ce résultat est toutefois insuffisant pour atteindre pleinement le degré légal de couverture minimal à la fin de l'exercice.

Cette situation ne suscite pas d'inquiétude particulière à court terme, la gestion courante de la Caisse étant tout à fait saine, notamment grâce à une modernisation de son fonctionnement. Cela étant, pour prévenir des problèmes à moyen et long terme, notre institution poursuit de manière soutenue sa réflexion sur les adaptations à opérer, également dans la perspective de changements que le droit fédéral impose aux caisses de pensions de corporations de droit public.

Activité du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a tenu 33 séances. A celles-ci s'ajoutent diverses réunions de commissions et de délégations spéciales, où les membres du Conseil ont représenté notre institution de prévoyance.

Assumant la tâche de diriger et d'administrer la Caisse (art. 110 LCP), le Conseil d'administration a consacré une part non négligeable de son activité à la gestion des affaires courantes. Il s'est penché sur maints cas d'invalidité, de rachat, de maintien d'affiliation, de libération de remboursement et de demande d'aide par le fonds de prévoyance; dans le cadre de ses compétences, il a également traité les réclamations et assuré le suivi des causes, relativement peu nombreuses, qui ont été portées devant la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal et l'autorité judiciaire fédérale de recours.

Performance des placements

Après un exercice 2009 positif, 2010 a été caractérisé par une forte volatilité des marchés. Une baisse significative de l'euro et du dollar américain en fin d'année a pénalisé les résultats. La CPEV a enregistré une performance globale de 2,80 %, contre 9,66 % l'année précédente. Cette performance est conforme aux indices publiés par les institutions de prévoyance et s'inscrit dans la ligne de la politique de placement prudente et diversifiée de la Caisse. A noter qu'une couverture intégrale des risques de change – qui a bénéficié l'an dernier aux caisses de pensions qui la pratiquent – n'est pas prévue dans la stratégie, l'exposition de nos placements en devises étrangères étant largement répartie entre celles-ci.

Dans le secteur immobilier, le marché actuel rend difficile l'accès à de nouveaux placements directs intéressants pour les investisseurs institutionnels, qui privilégient des critères pertinents à long terme. Dans ce contexte, la Caisse a engagé, à travers sa gérante, une démarche proactive, dans l'idée de renforcer le développement de nouveaux projets dès leur démarrage.

De manière générale, la Caisse maintient son objectif de diversifier ses placements. Dans cette perspective, le Conseil d'administration a en particulier pris la décision de procéder à un premier investissement dans des placements collectifs immobiliers étrangers, après les matières premières, la microfinance et les obligations convertibles. La question du financement des infrastructures en Suisse reste à l'étude.

Les événements récents au Japon ont démontré le bien-fondé d'avoir également une politique d'investissements basée sur les critères environnemental et social, en complément des critères financiers classiques. La part des investissements socialement responsables (ISR) dans les diverses classes d'actifs est publiée pour la première fois.

Degré de couverture et mesures structurelles

La crise majeure vécue par les marchés de valeurs mobilières en 2008 a eu un impact très négatif sur le degré de couverture des institutions de prévoyance. Pour notre Caisse, cela signifie que les objectifs fixés par le droit cantonal ne sont plus atteints au 31 décembre 2010.

A court terme, la situation financière de la Caisse ne suscite pas d'inquiétude particulière, notamment sous l'angle de la trésorerie courante. Cela étant, il est nécessaire, avec une vision sur le moyen et long terme et compte tenu des avis des spécialistes consultés, de mettre en place sans attendre un cadre propice à une saine évolution de notre institution de prévoyance. Cette constatation confirme l'utilité des travaux de refonte de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud initiés par notre institution dès 2009. Ceux-ci ont aussi pour objet de contribuer à l'adaptation du fonctionnement de notre Caisse à la nouvelle législation fédérale régissant le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public. En définitive, les instances politiques cantonales devront s'atteler à cette tâche de réforme, en consultation avec les partenaires sociaux.

Nouvel outil informatique pour l'administration de la prévoyance

Soucieuse d'offrir des prestations de première qualité à ses assurés, la Caisse a mis en service un nouveau logiciel de gestion, plus efficient et plus souple, permettant de s'adapter à l'évolution des exigences législatives et administratives toujours plus nombreuses dans le domaine de la prévoyance. La migration s'est effectuée en 2010. À cette occasion, certains documents ont été remaniés pour plus de convivialité et de clarté, tel celui qui résume la situation de prévoyance de l'assuré.

Le résultat final de cette opération est positif, la transition des 40'074 dossiers d'assurés et pensionnés s'est opérée sans perturbation majeure et le logiciel a permis d'optimiser les processus selon les attentes. Nous remercions toutes les équipes qui ont collaboré à ce projet d'envergure, ainsi que les assurés pour leur patience.

Communication trimestrielle des résultats

La forte volatilité des marchés, probablement appelée à perdurer, appelle une information plus fréquente sur les résultats de notre institution. Dans cette optique, le Conseil d'administration a mis en place en 2010 une publication trimestrielle de la performance des placements, la répartition des actifs et le degré de couverture. Cette publication succincte vient s'ajouter au rendez-vous annuel, plus complet, du présent rapport de gestion.

Modernisation du logo de la Caisse

Le graphisme du logo CPEV, datant de 1985, a été mis au goût du jour. La typographie, contemporaine et claire, lui assure une certaine pérennité. Le jeu de couleurs apporte du dynamisme et le vert rappelle l'attachement de cette institution au Canton de Vaud. Le logo remanié sera visible sur les supports de la Caisse dès juin 2011.

Remerciements

Le Conseil d'administration remercie les assurés pour leur confiance tout au long de l'année écoulée. Il adresse également ses remerciements à Retraites Populaires et à ses collaborateurs qui, par leur engagement et le travail fourni, participent à la bonne gestion de la Caisse.

Jacques-Henri Bron
Président

Claude-Alain Tréhan
Vice-président

Prévoyance professionnelle

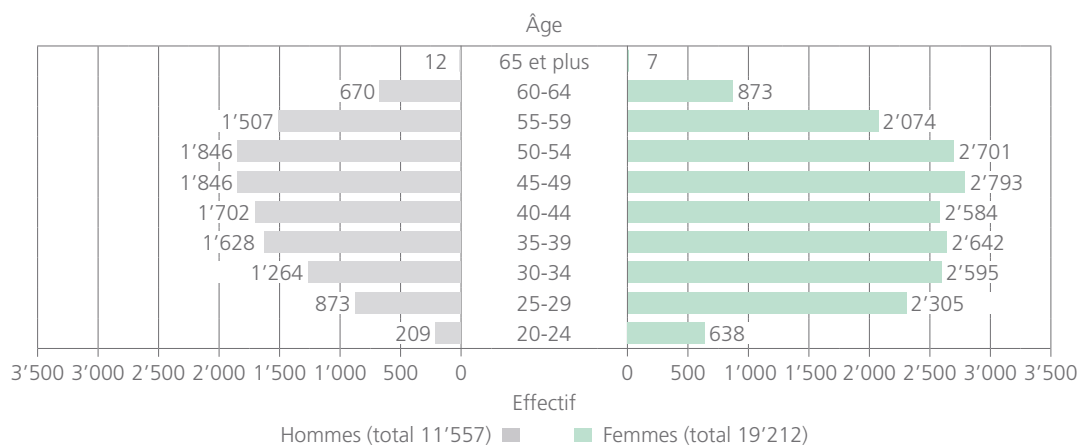
Effectif des assurés

Plan de base

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 655 unités. Il est passé de 30'114 à 30'769 unités (le mouvement des membres actifs est détaillé sous chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes).

Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan de base est resté stable par rapport à l'exercice précédent. Il se situe toujours à 43 ans et 5 mois à la fin de l'année. De même l'âge moyen des femmes demeure à 42 ans et 8 mois, et celui des hommes passe de 44 ans et 8 mois à 44 ans et 9 mois en 2010.

Âge des assurés du plan de base au 1^{er} janvier 2011



Effectif et structure d'âge des assurés du plan de base selon l'âge minimum de la retraite au 1^{er} janvier 2011

Âge de la retraite minimum	Sexe	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Âge moyen*	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100 %
58 ans	H	78	304	430	467	376	429	398	306	49	0	2'837	42.01	95.75	2'716.42
	F	360	1'267	1'303	1'091	913	1'064	1'165	835	286	2	8'286	41.04	78.74	6'524.61
60 ans	H	131	569	834	1'161	1'326	1'417	1'448	1'201	621	12	8'720	45.07	92.73	8'086.11
	F	278	1'038	1'292	1'551	1'671	1'729	1'536	1'239	587	5	10'926	43.08	78.24	8'548.42

Effectif par sexe	H	209	873	1'264	1'628	1'702	1'846	1'846	1'507	670	12	11'557	44.09	93.47	10'802.53
	F	638	2'305	2'595	2'642	2'584	2'793	2'701	2'074	873	7	19'212	42.08	78.46	15'073.03

Effectif global	847	3'178	3'859	4'270	4'286	4'639	4'547	3'581	1'543	19	30'769	43.05	84.10	25'875.56	
01.01.2010												30'114	43.05	84.21	25'339.68

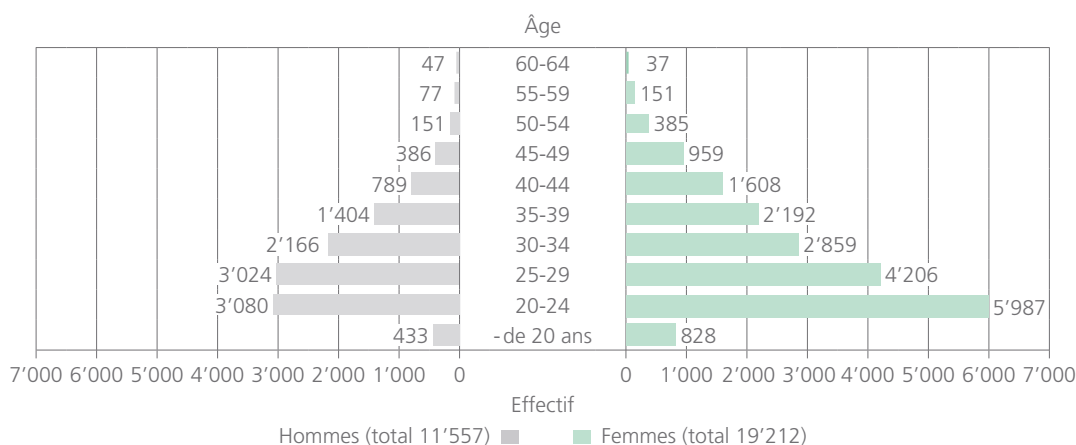
H = Hommes F = Femmes

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 42.01 se lit 42 ans et 1 mois.

En 2010, l'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, augmente légèrement, passant de 30 ans et 4 mois en 2009 à 30 ans et 5 mois en 2010. De même, la moyenne d'âge des hommes

est de 30 ans et 4 mois en 2010, contre 30 ans et 2 mois en 2009, et celle des femmes a crû d'un mois pour se situer à 30 ans et 6 mois au 1^{er} janvier 2011.

Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CPEV (rachats compris)



Plan risques

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, nous avons enregistré une diminution de l'effectif des assurés du plan risques de 15 unités. Ce dernier est passé de 241 à 226 unités (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes). Le plan risques s'applique aux

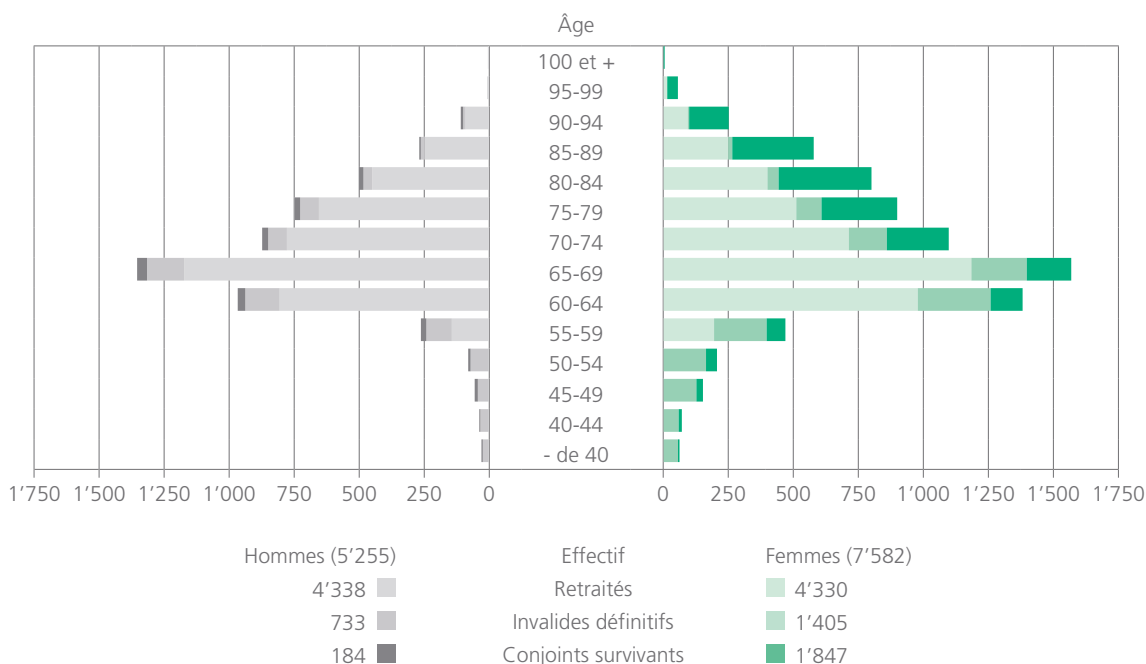
assurés ayant un âge de retraite fixé à 60 ans et dont l'affiliation a lieu avant l'âge de 22 ans et 6 mois, ainsi qu'aux assurés dont l'âge de retraite minimum est fixé à 58 ans et qui sont affiliés avant l'âge de 20 ans et 6 mois.

Effectif des pensionnés

Du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} janvier 2011, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des pensionnés de 501 unités.

Celui-ci est passé de 13'583 à 14'084 unités (chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes).

Âge des pensionnés au 1^{er} janvier 2011



Au 1^{er} janvier 2011, l'effectif des pensionnés comprend également 1'145 enfants et 102 invalides temporaires.

Âge prévisible de la retraite

Au 1^{er} janvier 2011, l'âge prévisible de la retraite des 30'769 assurés du plan de base est le suivant :

	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	612	1'408	2'020
59 ans	160	395	555
60 ans	1'369	2'251	3'620
61 ans	701	1'423	2'124
62 ans	8'443	13'438	21'881
63 ans	126	142	268
64 ans	92	113	205
65 ans	54	42	96
Total	11'557	19'212	30'769
Âge moyen de la retraite *	61.06	61.04	61.05
01.01.2010	61.04	61.03	61.03

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.06 se lit 61 ans et 6 mois.

Âge de départ à la retraite en 2010

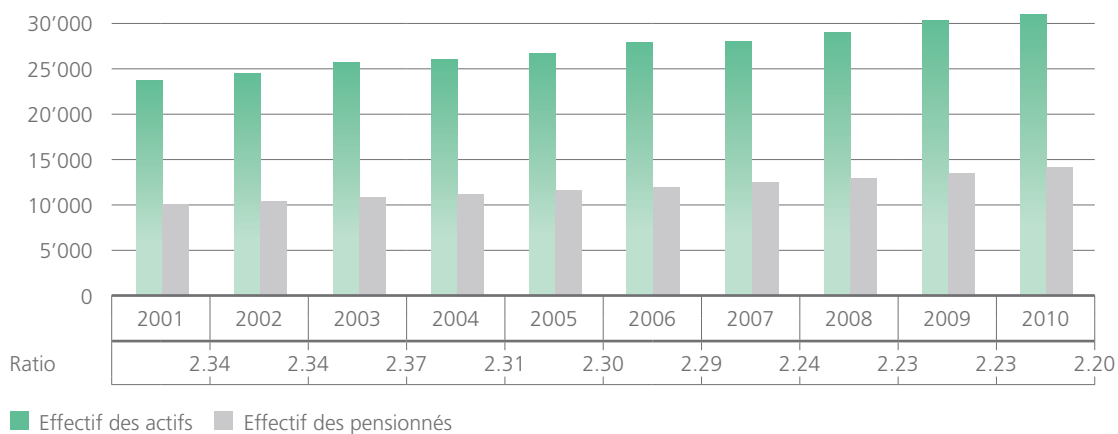
En 2010, 688 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	45	74	119
58 ans	9	14	23
59 ans	21	17	38
60 ans	69	68	137
61 ans	19	31	50
62 ans	42	67	109
63 ans	16	26	42
64 ans	10	65	75
65 ans	63	31	94
66 ans	1	–	1
Total	295	393	688
Âge moyen de la retraite *	61.04	61.02	61.03
01.01.2010	61.05	61.05	61.05

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois.

Evolution des effectifs et ratio actifs / pensionnés

en unités



Ressources et prestations

Ressources

Au cours de l'année 2010, les ressources ont diminué de quelque CHF 5,19 millions.

Cette variation provient principalement des postes suivants :

- apports de libre passage (CHF -23,23 millions) ;
- cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 19,03 millions).

Prestations

Au cours de l'année 2010, les prestations ont augmenté globalement de CHF 50,4 millions.

Cette variation provient principalement des postes suivants :

- rentes (CHF 19,1 millions) ;
- autres prestations réglementaires dont une allocation forfaitaire unique (CHF 11,08 millions) versée en juin 2010 aux bénéficiaires de pensions en application du décret du Conseil d'Etat du 9 mars 2010 ;

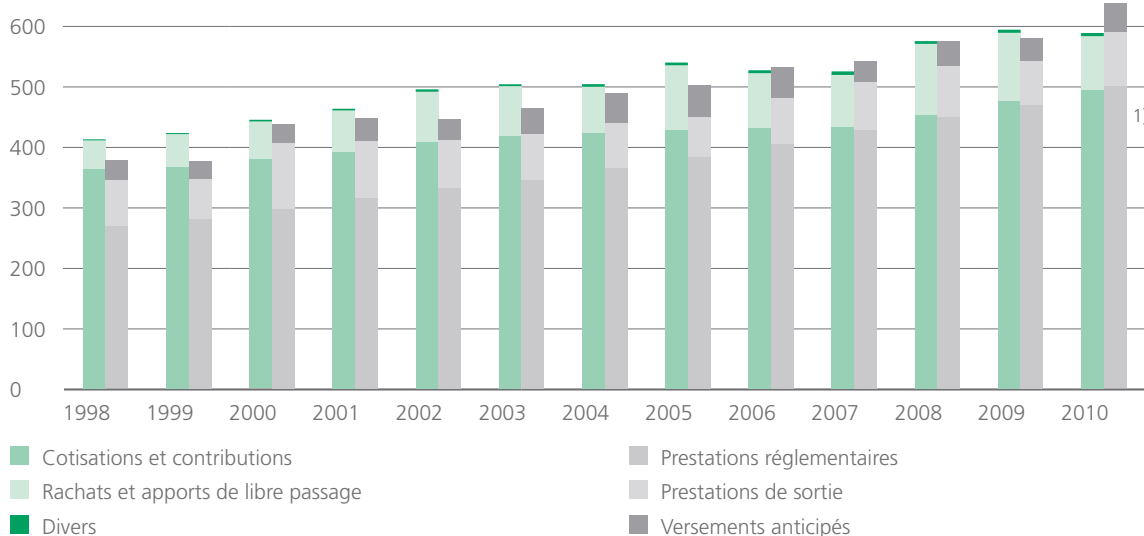
- prestations de libre passage en cas de sortie (CHF 18,87 millions).

Il convient de rappeler que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce n'exercent aucune influence sur l'équilibre financier de la CPEV puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

L'augmentation des prestations réglementaires est due au nombre croissant de bénéficiaires.

Evolution des prestations et ressources

en millions de CHF



1) Comprend l'allocation unique

Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2011

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant
Rente	30'333'742.55	186'768.55	4'178'016.10	4'041'400.70
Supplément temporaire	1'635'833.65	52'604.95	115'532.70	
Avance AVS	477'185.70			
Remboursement avance AVS	-375'195.30			
Enfant	351'178.70	22'919.85	167'100.15	122'442.85
Autres prestations	48.75		50.90	370.80
Fonds de solidarité	7'460.00		2'265.00	6'870.00
Total	32'430'254.05	262'293.35	4'462'964.85	4'171'084.35

Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant
Rente	8'668	102	2'138	2'031
Supplément temporaire	1'700	104	326	
Avance AVS	456			
Remboursement avance AVS	953			
Enfant	391	70	484	200
Autres prestations	1		3	20
Fonds de solidarité	20		8	13

Gestion de la fortune

Placements

Les articles 50ss de l’Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

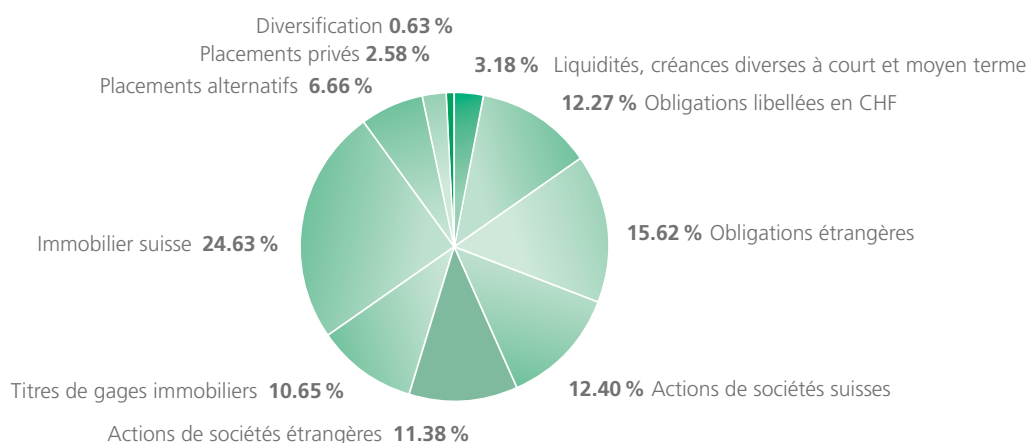
En outre, la CPEV respecte la Charte de l’Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) en matière de loyauté dans la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle.

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. La Charte de l’ASIP est un code de bonne conduite en matière de loyauté dans la gestion de fortune qui vient compléter les dispositions légales en la matière.

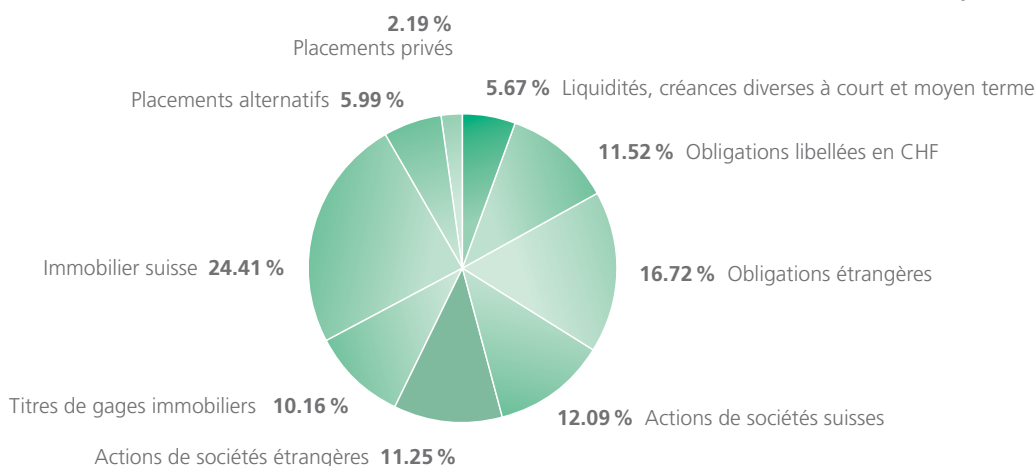
La CPEV, ainsi que sa gérante, Retraites Populaires, se sont engagées à respecter les principes édictés dans cette Charte et ont pris toutes les mesures nécessaires y relatives.

Répartition des placements au 31 décembre

2010: CHF 7'419,7 mio



2009: CHF 7'294,9 mio



Performance globale de la CPEV

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Coninco

Advisory SA à Vevey sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CPEV sous les angles financier et comptable.

Année	Performance en %	Performance théorique* en respect de l'allocation tactique annuelle en %
1998	7.32	8.63
1999	10.63	9.58
2000	3.73	3.48
2001	-4.86	-3.70
2002	-6.49	-7.46
2003	9.23	8.13
2004	4.97	4.78
2005	12.38	11.95
2006	7.00	6.32
2007	3.45	3.38
2008	-12.82	-14.30
2009	9.66	9.79
2010	2.80	2.65
Moyenne	3.62	3.33

* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement selon l'allocation tactique définie par le Conseil d'administration pour la fin de l'année.

La performance 2010, proche de 3 %, est légèrement supérieure à celle de l'allocation tactique des actifs. Cette année restera marquée par une forte volatilité des taux d'intérêt, des actions et des monnaies et par de bons résultats des entreprises.

En comparaison annuelle, le taux de performance brut de la Caisse est conforme aux indices publiés (Credit Suisse 3,01 % et UBS 2,68 %). A noter que la performance de la

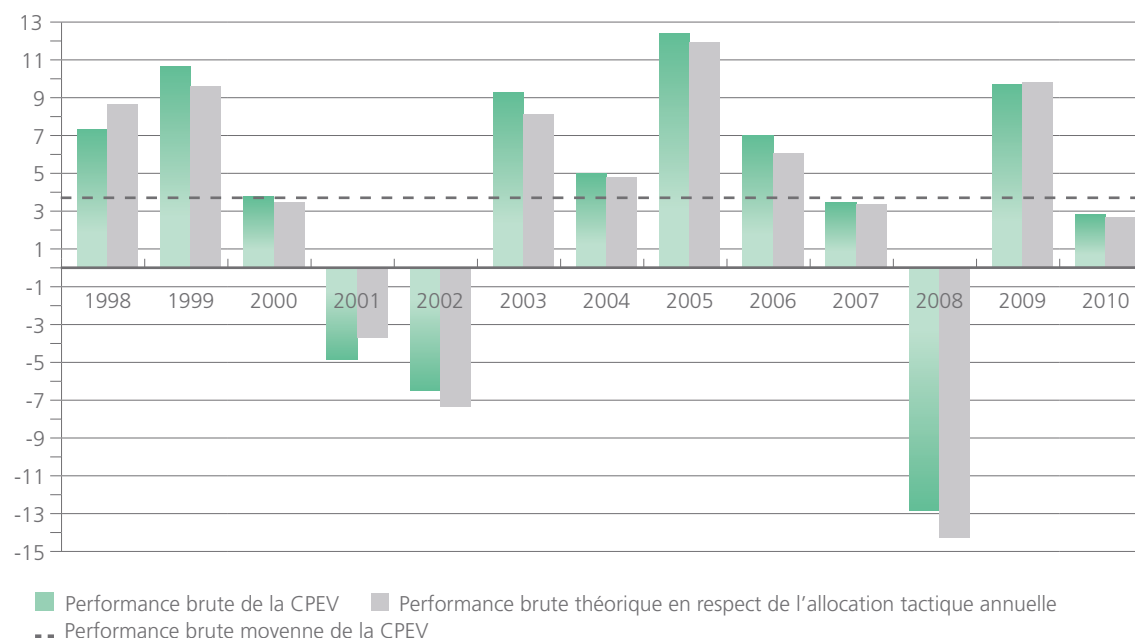
Caisse est inférieure à celles des caisses et des indices ayant une couverture de change complète en 2010, car le franc suisse s'est apprécié contre toutes les autres monnaies.

A long terme, il est à relever que la rentabilité de l'ordre de 3,50 % est inférieure aux besoins de la Caisse.

La performance nette de la Caisse est présentée au point 6.8 de l'annexe aux comptes.

Evolution de la performance globale de la CPEV

en %



Performance brute des classes d'actifs

Les principaux taux de performance sont les suivants :

	CPEV	Indice de référence
Liquidités et créances diverses à court et moyen terme	-0.35 %	0.15 %
Obligations libellées en CHF	3.25 %	3.66 %
Obligations étrangères	-4.91 %	-4.85 %
Actions de sociétés suisses	4.15 %	2.92 %
Actions de sociétés étrangères	1.62 %	1.60 %
Titres de gages immobiliers	2.67 %	2.72 %
Immobilier suisse	7.97 %	6.67 %
Placements alternatifs	2.50 %	4.32 %
Placements privés	4.06 %	-2.34 %
Diversification	11.71 %	4.25 %

Les performances des classes d'actifs sont toutes positives à l'exception de celles des liquidités et des obligations étrangères. Elles sont généralement conformes ou supérieures aux indices du marché. On peut relever la très bonne performance relative de l'immobilier, de la diversification et des actions suisses.

La forte appréciation du franc suisse et les taux d'intérêts bas ont affecté les performances des liquidités et des obligations étrangères.

Investissements socialement responsables

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation durable des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Consciente que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique et sociale, la

CPEV maintient parmi ses priorités une politique d'investissements socialement responsables, restant ainsi dans la continuité de ces dernières années.

Les rendements de ce type d'actifs sont conformes au marché avec un risque plus faible.

Evolution en % de la part des investissements socialement responsables par classe d'actifs

	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Obligations libellées en CHF	4.75	5.11	4.18	2.40
Obligations étrangères	4.65	1.70	1.61	0.26
Actions de sociétés suisses	14.87	13.40	12.60	13.50
Actions de sociétés étrangères	4.86	3.56	3.34	3.57
Microfinance	100	nd	nd	nd
Placements privés*	0	0	0	0

nd = non disponible *projet en cours

Cette approche continuera d'être privilégiée en 2011, pour autant que nos critères internes de sélection et de suivi soient respectés.

Liquidités, créances diverses à court et moyen terme

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités rapidement.

Afin de dynamiser la trésorerie, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été maintenus en 2010.

La performance 2010 est négative et inférieure à son indice de référence. Elle a principalement été pénalisée par la forte appréciation du franc suisse qui a affecté la performance des placements collectifs en euros.

Dans cette rubrique figurent également les créances à moins d'une année.

Obligations libellées en CHF

Ce poste comprend un portefeuille géré en direct, 8 placements collectifs confiés à 7 gestionnaires ainsi que les prêts directs aux collectivités publiques.

Depuis mars 2009, les taux directeurs de la Banque nationale suisse sont toujours inchangés, maintenus à de très bas niveaux avec une cible à 0,375 %. La courbe des rendements a toutefois enregistré une baisse linéaire d'environ 35 points de base malgré une forte hausse des taux longs sur la fin de l'année 2010.

La prime de risque a connu une forte volatilité sur l'exercice 2010. Le premier semestre a été marqué par les inquiétudes liées à la croissance économique couplées aux craintes provoquées par les déficits publics des Etats européens. L'annonce de nouveaux plans de relance de certaines banques centrales et des chiffres indiquant une amélioration économique ont provoqué une diminution de la prime de risque, dans un environnement toujours volatil durant le second semestre.

Le graphique ci-dessous illustre la forte volatilité de la prime de risque survenue en 2010.

Indicateur de perception du risque

en %



Source : Natixis

L'exercice 2010 a été marqué d'une part par la mise en place d'investissements visant à protéger le portefeuille contre l'inflation et les hausses de taux et, d'autre part, par l'augmentation de la pondération des débiteurs d'entreprises. Dans ce contexte, le portefeuille a bénéficié de la surpondération et de la surperformance des débiteurs de sociétés notamment au détriment des émetteurs de collectivités publiques.

La performance 2010 est positive, en ligne avec son indice de référence.

Obligations étrangères

Le portefeuille est composé de 40 placements collectifs confiés à 19 gestionnaires différents, avec une très bonne diversification par débiteurs.

En monnaies locales, les principaux marchés obligataires ont généré en 2010 des performances positives malgré une évolution contrastée des taux d'intérêt et une forte volatilité.

Lors du premier semestre, l'environnement a été caractérisé par des rendements d'emprunts gouvernementaux tombés à de très bas niveaux, les marchés étant alors en proie aux craintes concernant la croissance économique ainsi que l'assainissement des finances publiques européennes.

En seconde partie d'année, l'environnement a changé sur les marchés gouvernementaux suite à des indicateurs économiques rassurants, couplés à de nouvelles phases d'assouplissement quantitatif des banques centrales. Toutefois, ces différents éléments ont suscité des interrogations quant à leur impact sur l'inflation et la croissance futures et provoqué un mouvement significativement haussier notamment sur les rendements de la partie longue des obligations gouvernementales. La diminution de l'aversion pour le risque a permis au crédit et à la dette émergente de surperformer à nouveau, la poursuite de la réduction des primes de risque compensant la remontée des rendements gouvernementaux.

A part le yen qui s'est apprécié de 3,59 % durant 2010, les principales devises ont toutes connues une évolution fortement négative contre le franc suisse. Le dollar américain, la livre sterling et l'euro ont clôturé l'année avec une baisse de respectivement 9,74 %, 12,84 % et 15,84 % contre le franc suisse qui a profité de son statut de monnaie refuge par excellence ainsi que de la situation économique et financière enviable dont bénéficie la Suisse.

La politique consistant à conserver une surpondération des emprunts d'entreprises et de la part dédiée à ce style de gestion devrait être maintenue en 2011. Il est à noter qu'en matière d'échéances, le portefeuille détient une exposition plus courte que l'indice de référence.

Dans le courant de l'année 2010 une couverture partielle du risque de change sur l'euro, le dollar américain et le yen a été mise en place par une approche systématique et dynamique gérée à l'externe sous forme de mandat. Dans le sillage de l'année 2009, nous avons continué à privilégier les obligations d'entreprises ainsi que la dette des pays émergents en monnaies locales.

Une surpondération des emprunts d'entreprises devrait être maintenue en 2011 et la part dédiée aux obligations émergentes en monnaies locales et aux obligations à haut rendement devrait encore être augmentée. Il est à noter qu'en matière d'échéances, le portefeuille est plus court que l'indice de référence. Une réflexion complémentaire sur la problématique de la gestion des devises et le pourcentage idéal d'une couverture de change est en cours.

La performance négative de 2010 est toutefois en ligne avec son indice de référence. Elle a principalement été pénalisée par la forte appréciation du franc suisse.

Le tableau ci-après illustre la hausse des taux courts (à l'exception de la Suisse et du Japon), la baisse des taux longs malgré une forte remontée en fin d'année et l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2010.

Données au		Variation en % sur l'année
31.12.2010	31.12.2009	

Taux d'intérêt à 3 mois (court terme) en %			
Suisse	0.17	0.25	-32.45
Euro	1.01	0.70	43.71
Anglais	0.76	0.61	25.21
Américain	0.30	0.25	20.82
Japonais	0.19	0.28	-32.21

Taux de rendement à 10 ans (long terme) en %			
Suisse	1.72	1.90	-9.73
Euro	2.96	3.39	-12.52
Anglais	3.40	4.02	-15.42
Américain	3.29	3.84	-14.16
Japonais	1.13	1.30	-12.90

Marché des devises contre CHF			
EUR	1.25	1.48	-15.84
GBP	1.46	1.67	-12.84
USD	0.93	1.03	-9.74
JPY	1.15	1.11	3.59

Actions de sociétés suisses

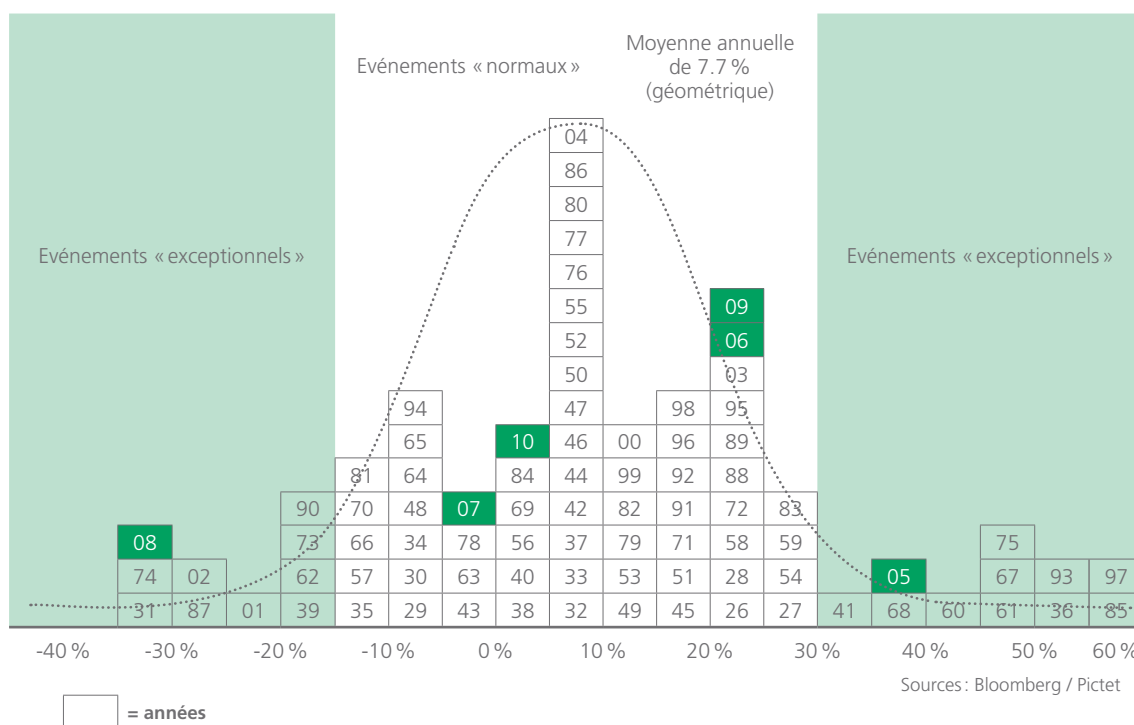
Le portefeuille est composé de 19 placements collectifs confiés à 13 gestionnaires, d'un portefeuille en valeurs secondaires géré en direct ainsi que d'actions de sociétés suisses non cotées.

2010 a débuté dans un environnement économique nettement plus positif que l'année précédente. En effet, les principaux indicateurs économiques ont évolué favorablement, confirmant ainsi l'optimisme des investisseurs déjà présent lors des derniers mois de l'année 2009. La stabilisation du chômage ainsi que la bonne reprise de la consommation des ménages et de la production industrielle ont été les principaux facteurs de l'évolution positive au premier trimestre. Dès le mois d'avril, de nouvelles craintes liées aux problèmes de remboursement de la dette souveraine en Europe ont effacé cet optimisme. Dans ce contexte, la peur de la mise

en place de plans trop austères de certains pays européens a provoqué une correction sur les marchés boursiers. Durant le 3^e trimestre, l'amélioration de plusieurs indicateurs économiques a amené une certaine stabilité sur le marché des actions suisses, qui s'est confirmée durant le 4^e trimestre, clôturant l'année en territoire légèrement positif.

Au 31 décembre 2010, les titres des grandes valeurs (blue chips) ont évolué de manière légèrement positive, tandis que les valeurs des petites et moyennes capitalisations ont eu une évolution fortement positive. En effet, l'indice des grandes valeurs (SMI) a eu une performance de +1,21% alors que celui des autres titres composant le marché suisse (SPI Extra) a crû de +20,06%.

Performances annuelles du marché suisse des actions de 1926 à 2010



En 2010, la performance de la Caisse est positive avec une surperformance par rapport à l'indice de référence grâce à la surpondération des valeurs des petites et moyennes capitalisations.

Dans le cadre de la gestion des actions suisses, les droits de vote sont exercés activement pour une partie des placements (portefeuille d'actions de petites et moyennes capitalisations détenues en direct et mandat pour les grandes valeurs), avec l'appui de la société Ethos.

Au 30 juin 2010, la CPEV a décidé d'adhérer à l'Ethos Engagement Pool. Ce dernier, créé par la société Ethos, a pour but d'engager le dialogue avec les 100 plus grandes sociétés cotées en Suisse, afin de les sensibiliser à une amélioration de leur gouvernance d'entreprise ainsi qu'à un renforcement de leur responsabilité environnementale et sociale.

Actions étrangères

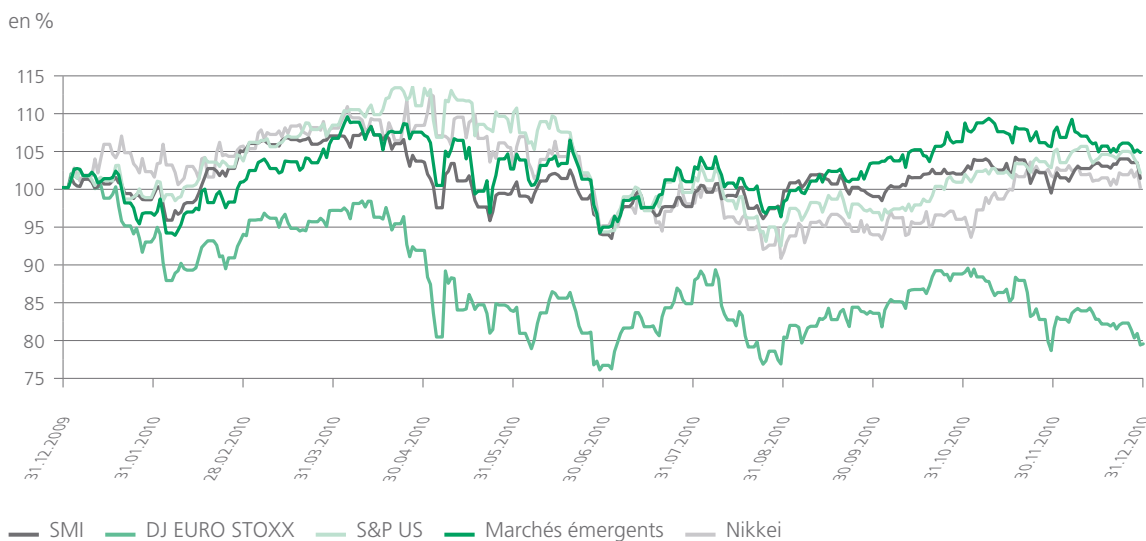
Le portefeuille est composé de 41 placements collectifs confiés à 20 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

La majorité des bourses concluent l'année 2010 sur les niveaux d'avant la faillite de Lehman Brothers (15 septembre 2008), grâce au retour de la croissance et aux mesures prises par les banques centrales (politique monétaire expansionniste). L'essor est particulièrement visible auprès des marchés américains et du nord de l'Europe. En revanche, les pays du sud du Vieux Continent connaissent une tendance inverse, avec des indices en forte baisse en raison des inquiétudes soulevées par la crise de la dette européenne

(Espagne -17,43 % et Italie -13,23 %, performances sur l'année en euros).

Toutefois, les performances en monnaies locales sont nettement inférieures lorsqu'elles sont exprimées en francs suisses. En effet, la très vigoureuse appréciation du franc suisse face aux principales monnaies (EUR -15,8 %, USD -9,7 %) a eu un impact fortement négatif sur l'évolution des marchés exprimée en francs suisses. Par conséquent, les principaux indices ont réalisé une performance en francs suisses légèrement positive, à l'exception de l'Europe qui reste pénalisée par la perspective d'une longue phase de stagnation en raison des mesures d'économie annoncées.

Evolution des marchés des actions en CHF en 2010



Sources : Bloomberg

La performance 2010 est positive et en ligne avec son indice de référence, mais fortement pénalisée par l'appréciation du franc suisse contre les autres monnaies.

Nous avons introduit durant le courant de l'année une couverture partielle du risque de change sur l'euro et le dollar américain, par une approche systématique et dynamique

gérée à l'externe sous forme de mandat. En ce qui concerne la performance, ce mandat a procuré la plus grande plus-value de l'exercice.

Titres de gages immobiliers

Ce poste comprend principalement les prêts hypothécaires et les crédits de construction.

Le faible niveau des taux d'intérêt provoque une rentabilité basse sur le portefeuille. Du fait de l'intérêt grandissant des emprunteurs pour les taux fixes, la part en taux variable du portefeuille a considérablement diminué; la performance est ainsi lissée sur le moyen terme.

La politique mutualiste de notre institution commence à se faire connaître auprès de la clientèle grâce à la transparence pratiquée en matière de taux et de frais, ainsi qu'à ses contacts de proximité. Le portefeuille de la CPEV ne connaît à ce jour pas de problème lié au risque.

En 2010, les démarches visant à renforcer notre image de partenaire en matière de financement ont été maintenues. Les offres à taux fixe ont été particulièrement appréciées par la clientèle.

Le graphique ci-dessous souligne le fait que les taux d'intérêts hypothécaires sont à un niveau très bas historiquement. Une inversion de tendance s'est réalisée au 4^e trimestre 2010. Il est à relever que la moyenne du taux hypothécaire variable sur 30 ans se situe à 4,75 % (voir graphique ci-après).

Evolution du taux hypothécaire variable en 1^{er} rang durant les 30 dernières années



Immobilier suisse

Traitement de l'amiante

La CPEV, par l'intermédiaire de sa gérante Retraites Populaires, s'est souciée depuis de nombreuses années de la problématique de l'amiante dans ses immeubles. Elle fut ainsi dans le canton de Vaud à l'avant-garde concernant sa prise en charge.

L'année 2010 marque à cet égard un tournant, non seulement dans le suivi courant des assainissements selon les priorités précédemment définies dans le plan d'action de la gérante, mais également dans la mise en place de procédures de travail spécifiques liées à la récente découverte d'amiante dans les colles de carrelage. Aujourd'hui, une analyse préalable des colles de carrelage est effectuée avant toute intervention lors de travaux de réfection d'un logement, notamment dans la cuisine et la salle de bains.

En sus de la conduite de ces travaux de réfection, décision a été prise de procéder à l'assainissement des revêtements acoustiques contenant de l'amiante situés sous les éviers.

Immobilier direct

Au 31 décembre 2010, la CPEV est propriétaire de 260 immeubles et / ou groupes d'immeubles représentant 465 adresses postales. Ceux-ci abritent 7'394 appartements, 74'391 m² de surfaces commerciales et 7'468 places de parc et garages.

Durant l'année 2010, un terrain de 7'189 m² a été acquis dans le quartier des Fleurettes à Yverdon-les-Bains sur lequel seront érigés deux bâtiments composés au total de 64 logements et d'un parking intérieur.

D'autre part, les travaux de construction des immeubles sis rue du Tunnel 16 A-B-C et 17 à Lausanne ont commencé au mois de février 2010. La livraison de la première étape, consistant en la construction et l'agrandissement du bâtiment de la rue du Tunnel 17, se fera en décembre 2011. Les 80 studios qu'il abrite sont d'ores et déjà loués, ainsi qu'une partie des locaux commerciaux et places de parc. La seconde étape, soit la construction de l'immeuble de la rue du Tunnel 16 A-B-C, se clôturera en mai 2012 par la mise en valeur de 30 logements.

Cette mise en œuvre en une seule opération, qui devrait s'achever dans le courant de l'été 2011, a permis une économie d'échelle substantielle en comparaison d'une solution qui aurait porté sur des interventions au coup par coup.

Cette approche de gestion systématique de détection et d'élimination des matériaux contenant de l'amiante dans les logements propriétés de la CPEV assure la sécurité tant des ouvriers, des entreprises mandatées que des locataires et génère de la confiance. La CPEV confirme ainsi sa qualité de propriétaire responsable.

C'est également avec sérénité qu'est suivie l'évolution législative en matière de désamiantage. Une nouvelle disposition entrée en vigueur au 1^{er} mars 2011 introduit, dans la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions, l'obligation de joindre aux demandes de rénovation un diagnostic amiante accompagné – selon la quantité, la localisation et la forme – d'un programme d'assainissement.

Quatre logements et deux garages constitués en copropriété sis au chemin de la Papeterie 1 à Bière ont été vendus dans le courant de l'année 2010, ces objets ne répondant pas aux critères d'investissements immobiliers de la CPEV.

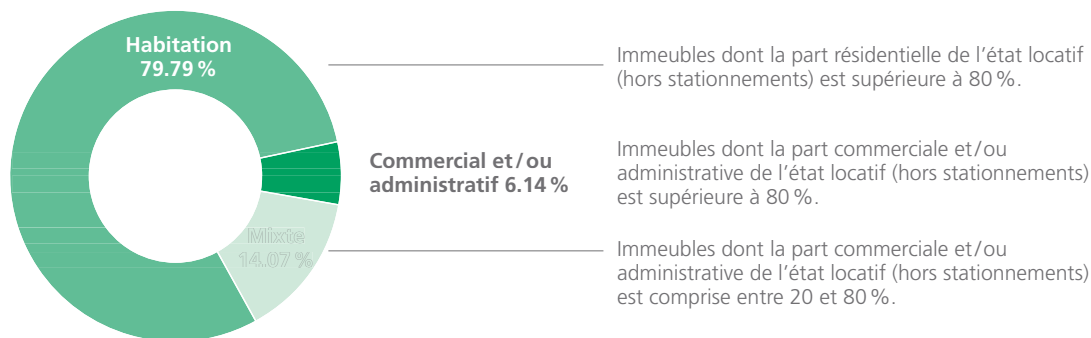
En 2010, la CPEV a par ailleurs acquis des parts de copropriétés dans les deux complexes commerciaux « Métropole » à Lausanne et « Riviera » à Rennaz. Ces acquisitions permettent d'investir dans le segment « commercial » moins représenté dans le patrimoine de l'institution. Elles favorisent ainsi une diversification, mais de manière moins exposée que par le biais d'une propriété totale, le tout sur des objets bien situés et de notoriété.

En matière de rénovations, il a été procédé au remplacement des fenêtres de onze bâtiments. Ces travaux, commandés en fin d'année 2009, ont abouti en 2010 au remplacement des fenêtres de 426 logements. La CPEV a ainsi pu bénéficier de subventions octroyées dans le cadre du programme cantonal d'assainissement des bâtiments.

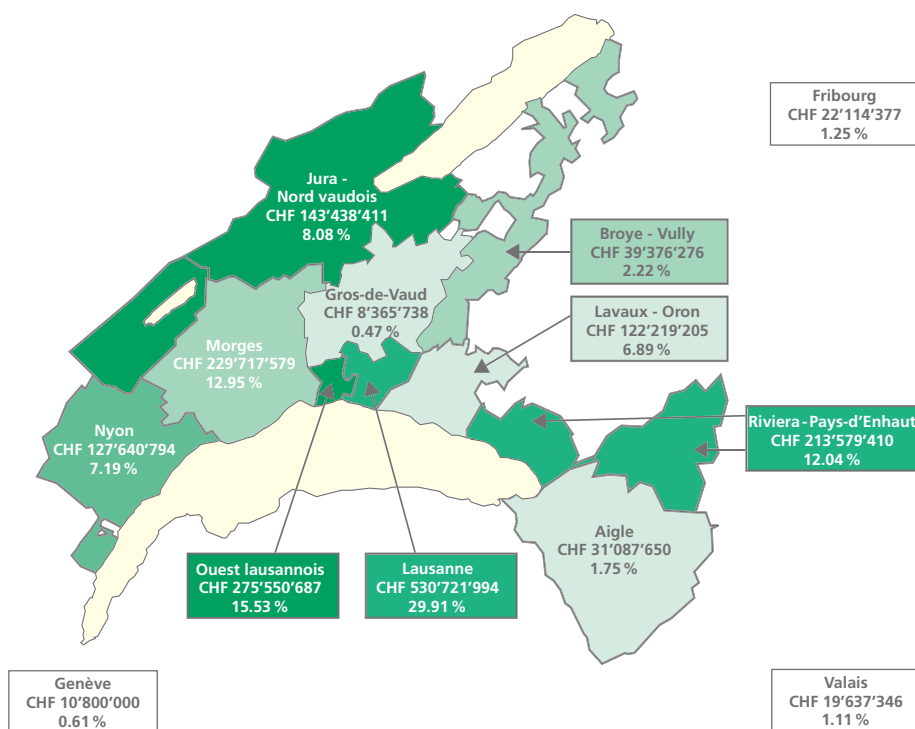
La réhabilitation de l'enveloppe des locaux communs et techniques de l'immeuble sis au chemin Lieugex 19-21 à Aigle s'est achevée en 2010, de même que l'isolation des façades des bâtiments sis à l'avenue de la Gare 54-56-58-60 à Chavannes-près-Renens, ou encore, entre autres interventions, la réfection des balcons et le remplacement des toiles de tentes de l'immeuble situé au boulevard de la Forêt 61-63-65-67-69 à Pully.

Enfin, l'année 2010 aura également vu débiter différents chantiers de rénovation portant aussi sur la réhabilitation de l'enveloppe des locaux communs et techniques des immeubles sis chemin de la Grosse-Pierre 2 et 8 à Morges, avenue Général-Guisan 42-44 à Rolle, sentier du Lycée 20 à Pully et avenue Edouard-Muller 19 à La Tour-de-Peilz. Ces travaux s'achèveront dans le courant de l'année 2011 et les trois premiers immeubles, soit ceux de Morges et Rolle, bénéficieront d'une rénovation labellisée Minergie.

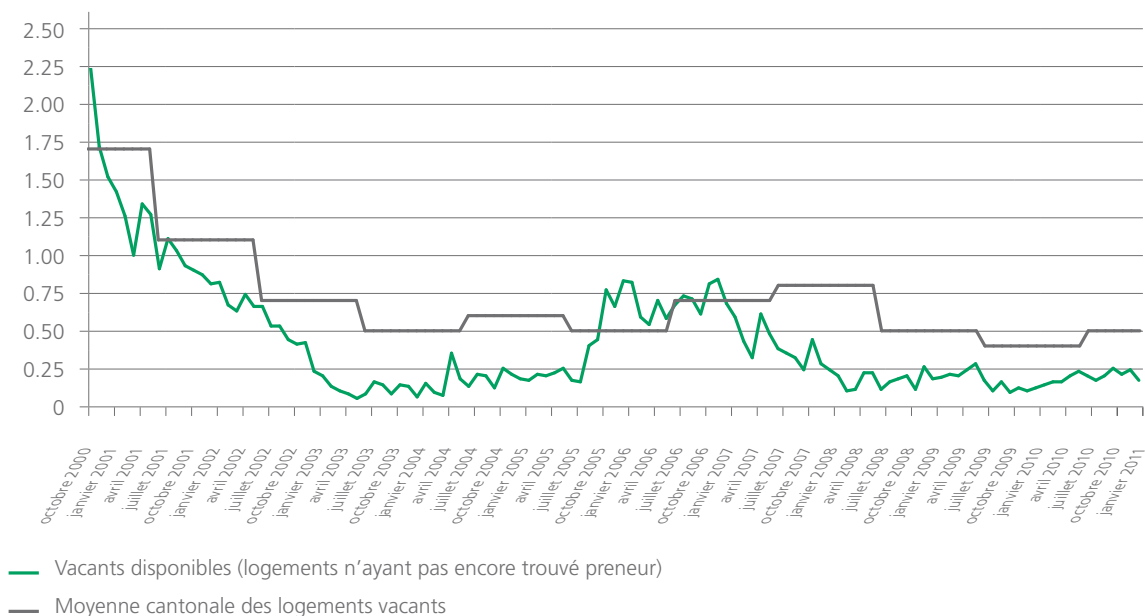
Répartition par type d'immeuble selon la valeur au bilan au 31 décembre 2010



Valeur au bilan par district au 31 décembre 2010: CHF 1'774'249'464.94



Evolution des logements vacants disponibles en % du nombre total d'octobre 2000 à janvier 2011



Placements collectifs

La CPEV détient des parts dans 10 coopératives d'habitation, ainsi que des parts de fonds de placement immobilier suisse.

Correctif d'actif

Le correctif d'actif est passé de CHF 894'266.89 à CHF 866'340.97. Il concerne les immeubles subventionnés ainsi que les immeubles sis place de la Cathédrale 5 à Lausanne et avenue Eglise-Catholique 1-3 à Renens.

Placements alternatifs

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements effectués dans les actions et les obligations.

Le portefeuille est composé de 11 placements collectifs confiés à 7 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

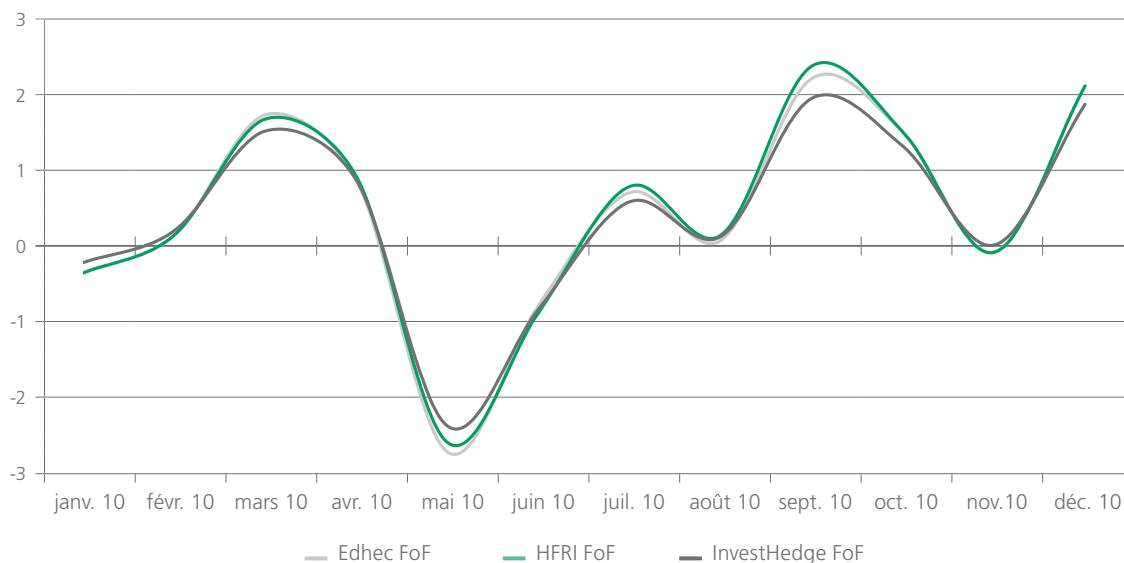
L'année 2010 a été marquée par des performances et des apports en capitaux nets positifs pour la classe d'actifs. Les placements alternatifs ont ainsi retrouvé une place plus importante dans les portefeuilles des investisseurs par rapport aux années précédentes.

La tendance vers une meilleure gestion des risques entamée après la crise de l'année 2008 s'est poursuivie durant l'année écoulée. Une attention particulière a notamment été portée sur la limitation du recours à l'endettement, une meilleure diversification ainsi que l'adéquation de la liquidité du portefeuille avec celle offerte aux investisseurs.

En comparaison avec les actions et dans un environnement caractérisé par une forte volatilité, les gérants alternatifs ont réussi à générer une performance certes inférieure mais avec une volatilité largement plus basse. En particulier, les baisses en janvier et mai ont pu être limitées.

Performances des benchmarks en 2010 (USD)

en %



La performance 2010 est positive mais en dessous de son indice de référence. Cette différence s'explique principalement par le caractère plus défensif du portefeuille (moins de prise de risque par les gestionnaires) ainsi que par la réorga-

nisation dudit portefeuille entamée l'année passée afin de le rendre plus robuste. Il est à noter que le portefeuille est couvert à raison de 96 % contre les risques de change.

Placements privés

Dans cette rubrique figurent les placements collectifs dans les entreprises non cotées.

Le portefeuille est composé de 49 placements collectifs confiés à 23 gestionnaires différents. Une très grande diversification, en particulier au niveau géographique, est ainsi réalisée.

2010 marque une nette reprise de l'activité en placements privés.

Le volume des transactions effectuées en 2010 a plus que doublé par rapport à l'année précédente. Il demeure néanmoins en deçà des volumes constatés en 2006 et 2007. Les prix payés pour ces actifs tendent à augmenter, en ligne avec la valorisation d'actifs comparables cotés en bourse.

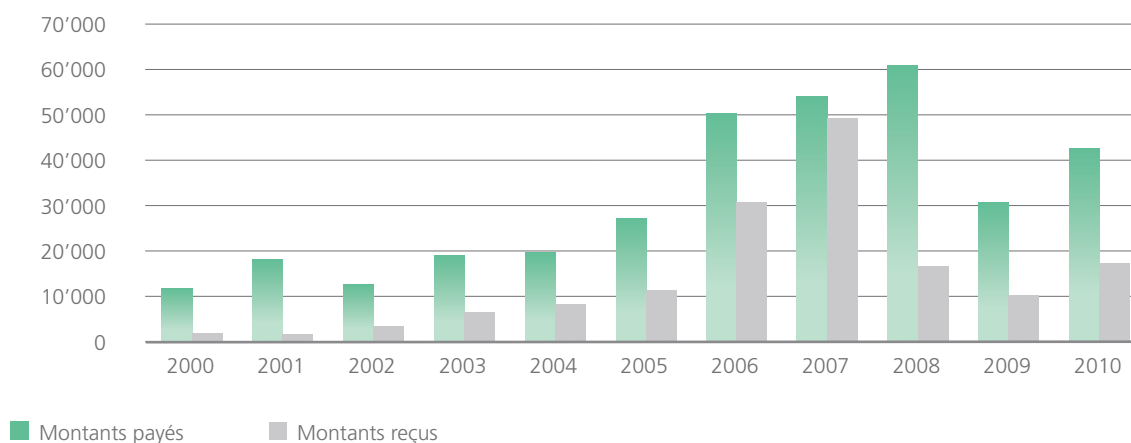
Parallèlement, le volume des sorties a atteint USD 203 milliards, soit presque trois fois le niveau observé en 2009.

Les levées de fonds ont repris, mais restent à un niveau très faible. En effet, la plupart des fonds ont levé des capitaux très importants entre 2006 et 2008. Or, une grande partie de ces montants n'ont pour l'instant pas été investis et les gestionnaires examinent très attentivement les sociétés avant de le faire.

Cette reprise de l'activité mondiale s'est aussi reflétée au niveau de l'activité de la Caisse.

Evolution des montants payés et des montants reçus par la Caisse

en milliers de CHF



La performance 2010 est positive et au-dessus de son indice de référence. Elle a néanmoins été impactée négativement par l'appréciation du franc suisse contre les autres monnaies.

Le portefeuille est en effet principalement investi en euros et en dollars américains. Une étude sera menée pour mettre en place une gestion active du risque de change.

Diversification

La mise en place de la stratégie d'investissement dans la nouvelle classe d'actifs « Diversification » s'est faite progressivement durant l'année 2010 et les détails sur les sous-classes d'actifs sont énumérés ci-dessous.

Microfinance

Un premier investissement a été réalisé fin novembre.

Après un début d'année difficile consécutif aux craintes de ralentissements économiques, à la faillite d'une des plus importantes microbanques du Nicaragua, ainsi qu'au risque potentiel indien, le marché de la microfinance a clôturé l'année en hausse.

Durant l'année 2010, l'argent a afflué vers les institutions de microfinance. En effet, beaucoup d'investisseurs ayant perdu une certaine confiance dans les pays développés ont décidé d'apporter leur soutien aux pays en développement par

Dans son ensemble, la classe d'actifs « Diversification » a été un contributeur très positif de la performance.

l'intermédiaire de ces fonds. L'afflux monétaire dans les fonds de microfinance ainsi que la restructuration du secteur ont conduit les acteurs principaux à temporairement fermer leurs fonds.

La performance de cette sous-classe d'actifs est positive, en ligne avec son indice de référence.

L'exercice 2011 permettra d'augmenter le nombre de gestionnaires et d'obtenir ainsi une diversification du portefeuille adéquate.

Immobilier étranger

Aucun investissement n'a été effectué à ce jour. Le programme débutera en 2011.

Obligations convertibles

Cette stratégie a été mise en oeuvre début mai. Le second semestre a compensé l'évolution fortement négative des mois de mai et juin. Le marché haussier des actions, la diminution des primes de risque et l'augmentation de la volatilité implicite ont été des contributeurs positifs pour cette sous-classe d'actifs.

La performance de cette sous-classe d'actifs est positive, en ligne avec son indice de référence.

L'exercice 2011 permettra de poursuivre ces investissements afin d'obtenir une taille optimale du portefeuille qui soit conforme à la stratégie de diversification. La part investie en francs suisses occupe une fraction prépondérante du portefeuille avec une diversification tant du style de gestion que du gestionnaire.

Matières premières

La stratégie, composée de cinq placements collectifs confiés à cinq gestionnaires différents, a été mise en œuvre début mars 2010.

Après un premier semestre difficile consécutif aux craintes de ralentissement économique, le marché des matières premières a clôturé l'année en forte hausse.

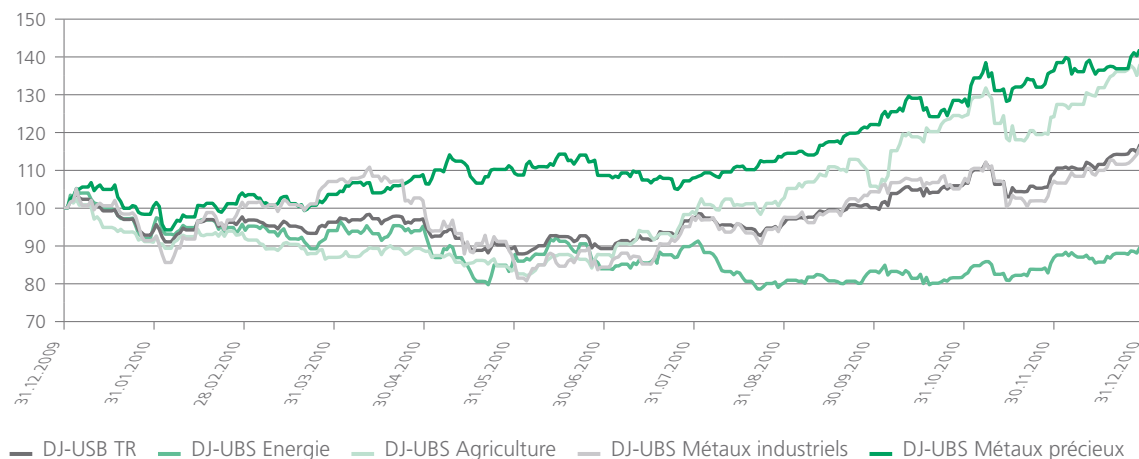
Les matières premières en général et tout particulièrement les métaux précieux ont dégagé une performance positive en

2010. Les événements géopolitiques et climatiques ont amené une certaine volatilité sur les marchés. A noter que les métaux précieux ont connu une évolution particulièrement positive (rôle de valeur refuge).

La performance de cette sous-classe d'actifs est positive, en ligne avec son indice de référence.

Evolution des marchés des matières premières en USD*

en %



* Les performances des secteurs de l'indice de référence DJ-USB TR ne sont pas disponibles en francs suisses.

Comme nouvelle classe d'actif le compartiment du Fonds Institutionnel «Matières premières» a été lancé au début

du mois de mai afin de simplifier la gestion et optimiser les coûts de la structure.

Infrastructure suisse

Divers projets sont à l'étude quant à l'opportunité de participer à leur financement. Ce travail important est de longue

haleine mais les montants, la rentabilité et le risque sont intéressants pour une caisse de pensions.

Degré de couverture et frais d'administration

Capitaux de prévoyance

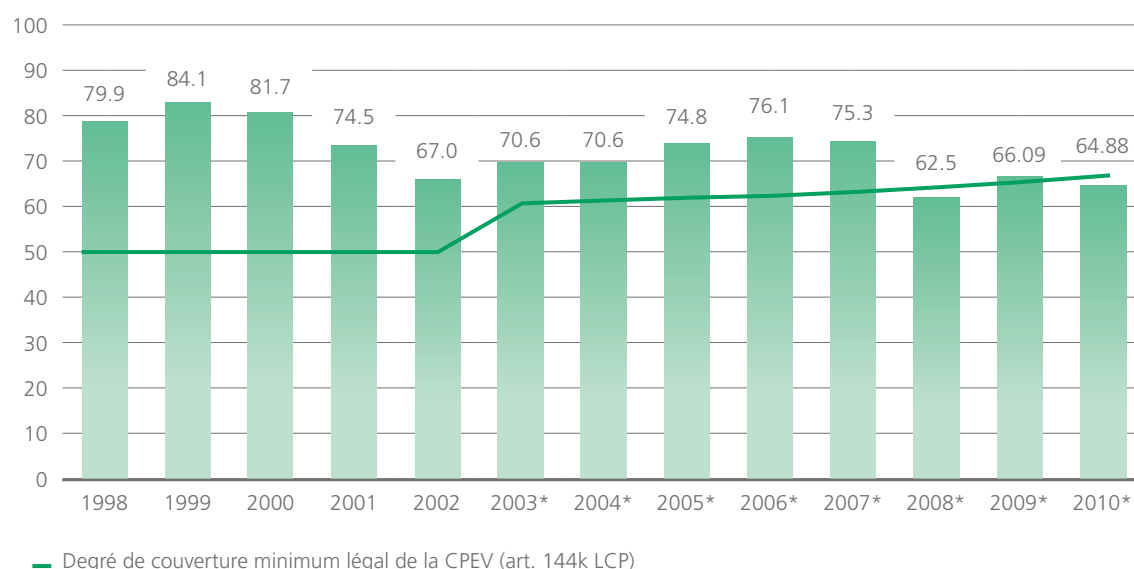
Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La CPEV pratique un système financier dit « mixte » entre capitalisation et répartition. Elle est autorisée, selon l'article 144k LCP à porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance.

Le degré de couverture représente la part des engagements totaux de la CPEV couverte en capitalisation.

Le taux de couverture minimum légal de 67 % n'est pas atteint au 31 décembre 2010 (voir chiffre 9.1 de l'annexe aux comptes).

Evolution du degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1

en %



* tient compte de l'introduction de la norme Swiss GAAP RPC 26

Frais d'administration

La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CPEV tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part, et de commissions relatives à la gestion des divers placements d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de la gestion des dossiers (voir chiffre 7.3.3 de l'annexe aux comptes).

En 2010, Retraites Populaires a procédé à une restitution de CHF 645'600 (2009: CHF 860'800), laquelle, rapportée aux frais de gestion des dossiers, représente une réduction de 7,66 % (en 2009: -10,55 %) de la charge.

Bilan au 31 décembre

(en CHF)

Actif	Annexe	31.12.2010	31.12.2009
Placements	6.4	7'419'715'598.00	7'294'934'179.56
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		236'143'361.14	413'985'502.07
Obligations libellées en CHF		910'543'037.00	840'196'677.69
Obligations étrangères		1'158'602'946.30	1'219'566'761.92
Actions de sociétés suisses		920'215'345.60	882'281'193.44
Actions de sociétés étrangères		844'029'390.60	820'717'079.67
Titres de gages immobiliers		789'868'380.52	741'465'464.20
Immobilier suisse		1'827'827'694.06	1'780'336'267.86
Placements alternatifs		494'348'448.24	436'756'923.51
Placements privés		191'722'163.88	159'628'309.20
Diversification		46'414'830.66	0.00
Compte de régularisation actif	7.1	3'028'978.33	14'393'166.65
		7'422'744'576.33	7'309'327'346.21
Passif		31.12.2010	31.12.2009
Dettes		23'014'061.70	7'790'947.96
Prestations de libre passage et rentes		15'752'856.35	594'175.25
Autres dettes	7.1	7'261'205.35	7'196'772.71
Compte de régularisation passif	7.1	7'705'411.62	6'701'090.75
Provisions non techniques	7.1	8'122'789.58	8'441'287.68
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		7'624'904'695.20	7'276'364'959.00
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		5'502'398'834.00	5'404'616'059.00
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)		5'492'044'457.00	5'260'933'015.00
Fonds pour dépôts d'épargne (art.139 LCP)		55'765.75	69'670.00
Provisions techniques	5.6	385'955'712.45	359'176'648.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		11'380'454'769.20	11'024'795'392.00
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 33 % en 2010, 34 % en 2009)	9.1	-3'755'550'074.00	-3'748'430'433.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	0.00	10'029'060.82
Situation au 1 ^{er} janvier		10'029'060.82	0.00
Dissolution (-) / constitution (+) de l'exercice		-10'029'060.82	10'029'060.82
Fonds libres (+) / découvert (-)	5.9	-241'002'381.77	0.00
Situation au 1 ^{er} janvier		0.00	-262'277'841.91
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		-241'002'381.77	262'277'841.91
		7'422'744'576.33	7'309'327'346.21
Degré de couverture OPP2 art. 44, al. 1	5.8	64.88 %	66.09 %

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 5 avril 2011

Au nom du Conseil d'administration

Jacques-Henri Bron
président

Claude-Alain Tréhan
vice-président

Certifiés conformes aux écritures le 5 avril 2011

Au nom de la Gérante,
Retraites Populaires

Claude Richard
directeur général

Johnny Perera
directeur

Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2010	2009
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		506'197'694.15	488'442'482.73
Cotisations des salariés	7.2.1	182'717'636.44	175'702'590.86
Cotisations de l'employeur	7.2.1	182'717'636.44	175'702'590.86
Cotisations supplémentaires des salariés	7.2.1	5'844'319.14	5'513'382.68
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.1	122'157'524.93	117'486'072.51
Primes uniques et rachats	7.2.2	12'659'272.50	13'931'319.12
Subsides du fonds de garantie		101'304.70	106'526.70
+ Prestations d'entrée		83'876'057.05	106'821'541.44
Apports de libre passage		78'792'524.80	102'031'283.44
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		5'083'532.25	4'790'258.00
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		590'073'751.20	595'264'024.17
- Prestations réglementaires		-498'871'779.50	-467'921'115.20
Rentes de vieillesse		-357'596'504.90	-340'320'591.70
Rentes de survivants		-49'654'902.85	-48'716'660.90
Rentes d'invalidité		-55'572'270.40	-54'703'890.40
Autres prestations réglementaires	7.4	-32'141'592.40	-20'700'926.60
Prestations en capital à la retraite		-3'704'180.60	-3'297'256.40
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-202'328.35	-181'789.20
- Prestations extra-réglementaires	7.3.1	-230'855.25	-278'107.90
- Prestations de sortie	7.3.2	-131'013'459.72	-111'483'146.78
Prestations de libre passage en cas de sortie		-90'701'202.05	-71'836'054.88
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-40'312'257.67	-39'647'091.90
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-630'116'094.47	-579'682'369.88
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques		-348'539'736.20	-326'410'751.00
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-97'782'775.00	-184'310'408.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-231'111'442.00	-198'328'622.00
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 LCP)		13'904.25	29'076.00
Constitution des provisions techniques		-26'779'064.45	-38'232'810.00
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques à 100 %		-355'659'377.20	-420'842'764.00
Variation de la part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 33 % en 2010, 34 % en 2009)		7'119'641.00	37'047'013.00
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de contributions de l'employeur		0.00	57'385'000.00
- Charges d'assurance		-3'063'480.30	-2'927'027.00
Cotisations au fonds de garantie		-3'063'480.30	-2'927'027.00
= Résultat net de l'activité d'assurance		-391'645'559.77	-313'756'123.71

Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)

	Annexe	2010	2009
= Résultat net de l'activité d'assurance		-391'645'559.77	-313'756'123.71
+ Résultat net des placements	6.8	148'573'490.22	593'576'250.82
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		-1'512'958.62	1'352'109.32
Obligations libellées en CHF		27'591'303.11	43'087'956.17
Obligations étrangères		-62'522'315.14	95'189'803.11
Actions de sociétés suisses		35'773'158.70	155'358'106.10
Actions de sociétés étrangères		12'268'382.08	179'163'942.20
Titres de gages immobiliers		17'894'431.45	19'898'113.36
Immobilier suisse		99'526'850.89	97'707'424.13
Placements alternatifs		10'211'267.28	16'137'674.78
Placements privés		6'008'033.00	-14'318'878.35
Diversification		3'335'337.47	0.00
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		318'498.10	271'505.55
+ Autres produits		262'869.39	212'795.82
Produits de prestations fournies		212'751.77	212'156.78
Produits divers		50'117.62	639.04
- Frais d'administration	7.3.3	-8'540'740.53	-7'997'525.75
Frais d'administration		-762'777.16	-703'327.92
Frais de gestion des dossiers		-7'777'963.37	-7'294'197.83
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		-251'031'442.59	272'306'902.73
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs		10'029'060.82	-10'029'060.82
= Excédent de produits (+) / de charges (-)		-241'002'381.77	262'277'841.91

Annexe aux comptes

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après : CPEV) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale et placé sous le contrôle de l'Etat.

La CPEV a pour but d'assurer les personnes au service de l'Etat de Vaud contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort (art. 1 LCP).

Sur préavis du Conseil d'administration, le Conseil d'Etat peut autoriser l'affiliation à la CPEV d'autres établissements de droit public dotés de la personnalité juridique.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPEV est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'175 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) et ses nouvelles

Règlement de l'Assemblée des délégués du 1^{er} octobre 1985

Règlement de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 1^{er} octobre 2003

Règlement relatif à l'âge de retraite des fonctionnaires de police du 13 décembre 2006

Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2010

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 1^{er} janvier 2007

Règlement de liquidation partielle révisé le 28 mai 2008, approuvé le 5 novembre 2008 par le Conseil d'Etat et le 11 décembre 2008 par l'Autorité de surveillance des fondations.

1.4 Organes de gestion / droit à la signature

Assemblée des délégués (art. 106 et 107 LCP)

L'Assemblée des délégués, dont les compétences sont décrites à l'art. 107 LCP, est composée d'un président, de trente membres et de quatorze suppléants nommés ou désignés pour quatre ans, et rééligibles. La durée totale du mandat ne peut excéder douze ans.

Le Conseil d'Etat nomme la moitié des membres et des suppléants. Les associations faitières du personnel désignent l'autre moitié des membres et des suppléants; le Conseil d'Etat prend acte de cette désignation.

L'Assemblée des délégués s'organise elle-même; elle désigne son président et son bureau en séance plénière; si le président est choisi en son sein, il est remplacé sans retard.

Au 1^{er} janvier 2011, elle se compose de :

Président

Vacant (Philippe Martinet jusqu'au 31.12.2010)

Membres désignés par le Conseil d'Etat

Vice-présidente

Christine Girod

Autres membres

Bertrand	Barbezat
Gloria	Capt
François	Chanson
John	Christin
Thérèse	de Meuron
François	de Werra
Anne	Décaillet
Anne-Marie	Dick
Birgit	Moreillon
Serge	Reichen
Claire	Richard
Jean-Jacques	Schilt
Linette	Vuilloud
Claudine	Wyssa

Suppléants

Eric	Baumgartner
Doris	Cohen-Dumani
Jean-Pierre	Grin
Vincent	Hort
Rémy	Pache
Cédric	Scherer
Pierre	Zumwald

Secrétaire

Christian Marquis

Membres désignés par les associations faitières du personnel

Vice-président

Fernand Gentizon

Autres membres

François	Althaus
Christel	Chevalley
Lucienne	Girardbille
David	Gygax
Jean-Marc	Haller
Jean-Paul	Hermann
Bernard	Krattinger
Marie-Odile	Kropf
Dao	Orcel
Claude	Pidoux
Georges	Piotet
Dominique	Rossi
Walter	Steiner
Pierre	Théraulaz

Suppléants

André	Akribas
Michel	Deppierraz
Yves	Froidevaux
Pierrette	Iselin
Béatrice	Métraux
Andréa	Scioli
Philippe	Wittwer

Conseil d'administration (art. 108 ss LCP)

La CPEV est dirigée et administrée par un Conseil d'administration composé de six membres. Trois membres sont nommés par le Conseil d'Etat et trois membres sont désignés par les associations faitières du personnel.

Le président est choisi par les membres du Conseil d'administration en son sein.

Au 1^{er} janvier 2011, il se compose de :

Président	Jacques-Henri Bron*, avocat, Lausanne
Vice-président	Jean Mauerhofer **, directeur d'établissement scolaire, Puidoux ¹ Claude-Alain Tréhan**, expert fiscal diplômé, Colombier ²
Membres	Eric Rochat*, médecin, Saint-Légier Henry W. Isler**, directeur général adjoint de l'enseignement supérieur, Jongny Wolfgang Martz*, conseiller d'entreprises, Montreux Eric Bouchez**, enseignant, consultant, Renens ³
Représentants du chef du département des finances et des relations extérieures	Giancarlo Ombelli, secrétaire général et Filip Grund, chef du service du personnel de l'Etat de Vaud
Secrétaire	Alexandre Bernel, avocat, Lausanne
Secrétaire suppléant	Jean Daniel Martin, président de tribunal, Lausanne

* représentant de l'employeur

** représentant des assurés

¹ jusqu'au 30.06.2010

² en qualité de vice-président dès le 01.07.2010

³ dès le 01.07.2010

Les coordonnées de l'institution sont les suivantes :

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	Téléphone :	021 348 21 11
Caroline 9	Fax :	021 348 21 69
Case postale 288	E-mail :	info@cpev.ch
1001 Lausanne	Site internet :	www.cpev.ch

Droit à la signature

La CPEV est valablement engagée envers les tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil d'administration ; en cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président (art. 112 LCP).

1.5 Gérance (art. 115 LCP)

La gérance de la CPEV est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil d'administration.

Sauf décision contraire, le directeur général de Retraites Populaires ou son remplaçant assiste, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée des délégués et du Conseil d'administration.

1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé (art. 127 LCP)

Le Conseil d'Etat a désigné Mme Françoise Wermeille, Hewitt Associates SA, Nyon, en qualité d'experte agréée en matière de prévoyance professionnelle.

Organe de contrôle (art. 123 LCP)

Le Conseil d'administration a désigné BDO SA, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la CPEV.

Conseillers

Docteur Thomas Aeschbach, Lausanne, médecin - conseil

Coninco Advisory SA, Vevey, pour le calcul annuel de la performance, une attestation est fournie.

Towers Watson SA, Lausanne, consultant pour la congruence actifs - passifs

Pittet Associés SA, Genève

Retraites Populaires, Lausanne, et ses conseillers

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud

2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvements des membres actifs

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2010 / 2009	30'114	241	30'355	28'919	171	29'090
Augmentation						
Nouveaux	3'380	200	3'580	3'733	214	3'947
Transferts du plan risques	132		132			
Réactivés	156		156			
	3'668	200	3'868	3'733	214	3'947
Diminution						
Démissions	-2'069	-83	-2'152	-1'698	-53	-1'751
Transferts au plan de base		-132	-132		-91	-91
Décès sans prestations	-6		-6	-6		-6
Décès avec prestations	-20		-20	-17		-17
Invalides	-230		-230	-183		-183
Retraités	-688		-688	-634		-634
	-3'013	-215	-3'228	-2'538	-144	-2'682
Effectif au 1^{er} janvier 2011 / 2010	30'769	226	30'995	30'114	241	30'355

2.2 Mouvements des pensionnés

	Plan de base	Plan de base
Effectif au 1^{er} janvier 2010 / 2009	13'583	13'057
Invalides définitifs	2'115	2'087
Invalides temporaires	78	55
Retraités	8'237	7'853
Conjoints survivants	2'025	1'983
Enfants	1'128	1'079

Augmentation

	843	800
Nouveaux invalides définitifs	88	82
Nouveaux retraités	632	585
Nouveaux conjoints survivants	123	133

Diminution

	-365	-333
Sorties par décès	-365	-333
Invalides définitifs décédés	-55	-46
Retraités décédés	-199	-197
Conjoints survivants décédés	-111	-90
Sorties par suppression de pension	-18	-13
Invalides définitifs (art. 59 LCP)	-10	-8
Retraités	-2	-4
Conjoints survivants (art. 63 LCP)	-6	-1

Variation pensions temporaires

	41	72
Invalides temporaires	24	23
Enfants	17	49

Effectif au 1^{er} janvier 2011 / 2010	14'084	13'583
---	---------------	---------------

	Plan de base	Plan de base
Effectif au 1^{er} janvier 2011 / 2010		
Invalides définitifs	2'138	2'115
Invalides temporaires	102	78
Retraités	8'668	8'237
Conjoints survivants	2'031	2'025
Enfants	1'145	1'128
	14'084	13'583

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 2a LCP)

La CPEV gère deux plans d'assurance coordonnés et qui se complètent :

- a) le plan risques (art. 21 LCP)
- b) le plan de base (art. 21a LCP)

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de mort dès l'entrée en fonction du collaborateur et jusqu'à son affiliation dans le plan de base.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan de base.

Le plan de base couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort dès l'entrée en fonction du collaborateur, mais au plus tôt :

- a) lorsqu'il atteint l'âge de 22 ans et 6 mois révolus
- b) lorsqu'il atteint l'âge de 20 ans et 6 mois révolus si l'âge minimum de sa retraite est fixé à 58 ans

Lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont réalisées après le premier du mois, l'affiliation au plan de base prend effet au premier jour du mois suivant.

En outre, des dispositions particulières sont prévues pour les fonctionnaires de police, conformément au règlement spécifique établi par le Conseil d'Etat, en vertu de l'article 43 LCP.

3.2 Financement, méthodes de financement

La CPEV applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 21a LCP), ainsi qu'au plan risques (art. 21 LCP).

Les cotisations des divers plans sont les suivantes (art. 12 et 13 LCP) :

- a) plan risques : 3 % (assuré 1 %, employeur 2 %)
- b) plan de base : 24 % (assuré 9 %, employeur 15 %)

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

La CPEV dispose d'un fonds de prévoyance qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés (art. 102 ss LCP).

Lorsqu'un assuré ou un pensionné décède, des allocations peuvent exceptionnellement être accordées à ses descendants, ascendants, frères et sœurs, ainsi qu'à toute autre personne, lorsque ceux-ci sont dans une situation financière difficile et que le défunt assurait leur entretien.

4. Principes d'évaluation et présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances à court et moyen terme

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses

Les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Titres de gages immobiliers

Les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

- immeubles de plus de 10 ans 7,25 %
- immeubles de 10 ans et moins 6,50 %
- immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé 6,00 %

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que de données issues du portefeuille immobilier. La dernière révision a été effectuée au 31 décembre 2009.

Les terrains à bâtir et ceux colloqués en zone intermédiaire sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains pourraient être l'objet.

Placements alternatifs, placements privés et diversification

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables et d'évaluation n'ont fait l'objet que de changements rédactionnels pour l'exercice 2010.

La présentation des résultats des placements au point 6.8 de l'annexe a été revue et les chiffres de l'exercice 2009 ont été retraités; ce changement ne modifie pas le résultat par rubrique.

5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CPEV n'est pas réassurée.

5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1^{er} janvier)

Actifs

en milliers de CHF



EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

Pour le calcul des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés du 1^{er} janvier 2011.

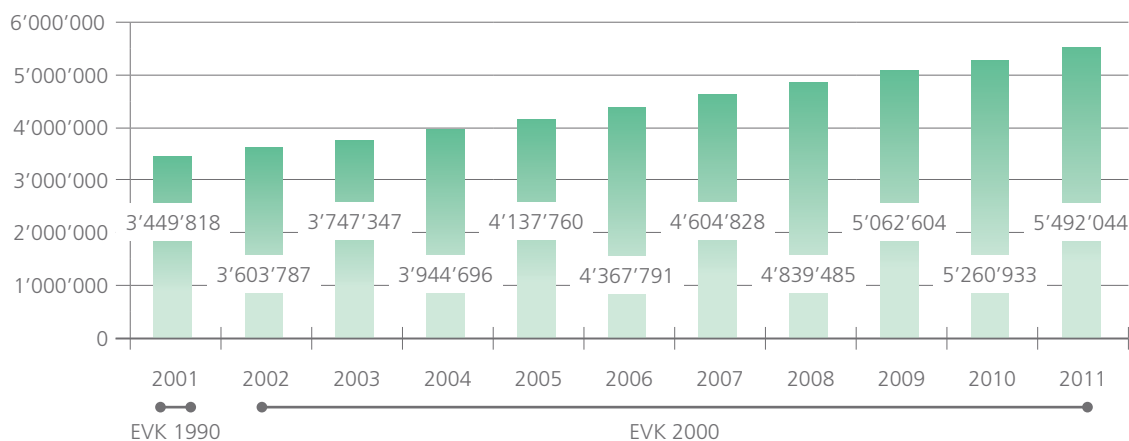
5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les capitaux de prévoyance des actifs, se montent à CHF 2'007'296'202.95 (CHF 1'958'934'111.38 pour 2009).

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1^{er} janvier)

Pensionnés

en milliers de CHF



EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Des mesures structurelles ont été prises sur la base de travaux entrepris incluant la présence de l'expert de la CPEV. La projection effectuée à cet effet a permis de fixer le cadre de la révision de la loi entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006.

L'expert de la CPEV a effectué une analyse sur le compte d'exploitation prévisionnel 2005-2020 et dont les principales conclusions peuvent se résumer comme il suit :

« Le rendement joue évidemment un rôle important. Il faut en effet un rendement de 4,25 % pour que le degré de couverture atteigne l'objectif de 75 % au terme des 15 ans. Le degré de couverture final se situe à 80 % si le rendement est de 4,5 % et à 87 % si le rendement est de 5 %. »

« D'autre part, toutes les situations financières sont établies sans tenir compte d'une réserve de fluctuation de valeurs alors qu'une telle réserve est nécessaire compte tenu de la stratégie de placements. En pratique, c'est le degré de couverture supérieur à l'objectif qui est considéré comme réserve de fluctuation de valeurs jusqu'à ce que celle-ci ait atteint son niveau cible. »

« Des mesures structurelles ont été prises et elles auront un effet favorable sur l'évolution du degré de couverture de la CPEV. Cependant, la situation financière mérite d'être suivie avec soin puisqu'une variation du taux annuel d'augmentation des salaires ou du taux de rendement a un effet important sur le niveau du degré de couverture. »

Les mesures structurelles mentionnées ci-dessus résolvent les points de l'expertise technique qui a été établie sur la base de la situation financière au 31 décembre 2002 / 1^{er} janvier 2003.

Selon l'art. 2 de la loi du 4 octobre 2005 modifiant la LCP, la prochaine expertise technique au sens de l'article 127 LCP est planifiée sur la base des chiffres de l'exercice 2010.

Toutefois, la CPEV a confié à fin 2008 l'établissement d'une expertise intermédiaire à Pittet Associés SA, dont les conclusions sont les suivantes :

« Compte tenu des développements précédents, nous sommes en mesure d'attester que :

- Les dispositions légales et réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales fédérales.*
- Le système financier légal de la CPEV est satisfait au 31 décembre 2007 avec un degré de couverture légal en caisse fermée de 75,35 % et un degré d'équilibre à 117,73 %.*
- L'équilibre financier de la CPEV à long terme n'est toutefois pas assuré compte tenu du financement, du plan de prévoyance en vigueur, de l'adaptation conditionnelle des pensions et du système financier appliqué. Les résultats du modèle projectif M00 montrent en effet que le taux de cotisation devrait être augmenté de 2 points afin de parvenir à l'objectif de couverture de 75 % au 31 décembre 2018. Notons par ailleurs que nos résultats sont valables dans le cadre des hypothèses faites dans le modèle M00*, notamment en ce qui concerne l'espérance de performance.*

Une étude de congruence entre les actifs et les passifs est actuellement en cours. Les conclusions de cette étude pourraient toutefois modifier les conclusions de la présente étude si l'espérance de performance devait être modifiée. »

Compte tenu de ces conclusions, le financement à long terme de la CPEV doit faire l'objet d'un réexamen. Il doit en outre prendre en considération l'évolution du droit fédéral concernant « le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public » et la nécessité d'adapter les bases techniques aux observations les plus récentes. Le Conseil d'administration a poursuivi ses travaux au cours de l'exercice sous revue (voir également ci-après point 9.1 – Découvert/explication des mesures prises).

* M00 est un modèle de référence, qui prend en considération des paramètres réalistes quant à l'évolution de la CPEV afin d'en vérifier le financement.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 4 % (art. 118 LCP).

Les capitaux de prévoyance des pensionnés ont été majorés de 1 % afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs.

Le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé de la CPEV et porté à la connaissance de l'organe de contrôle ainsi que de l'autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques.

	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	385'955'712.45	359'176'648.00
Provision pour changement des tables actuarielles (100 %)	274'602'223.00	236'741'986.00
Provision pour indexations futures (100 %)	111'353'489.45	122'434'662.00

5.6.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31 décembre 2010. Pour y parvenir, cette provision est constituée chaque année par palier de 0,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés. Au 31 décembre 2010, la cible est atteinte. Toutefois, le Conseil a décidé de maintenir l'alimentation de cette provision jusqu'au changement des tables actuarielles.

5.6.2 Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Les mesures d'assainissement sont toutefois réservées. L'attribution de cette provision dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la réserve de fluctuation de valeurs ainsi que du versement de l'Etat. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CPEV, est prélevée de la provision.

	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Provision pour indexations futures (100 %)	111'353'489.45	122'434'662.00
Solde au 1 ^{er} janvier	122'434'662.00	118'439'662.00
Prélèvement de l'année	-11'081'172.55	0.00
Attribution de l'année	0.00	3'995'000.00

Le Conseil d'administration a renoncé en 2010 à indexer les rentes.

En revanche, une allocation unique a été distribuée en conformité avec l'article 2 du décret du Grand Conseil du 9 mars 2010 relatif à la compensation de l'impact sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud de l'introduction de la nouvelle politique salariale. Un montant de CHF 1'000 a été accordé par retraité ou invalide définitif, CHF 600 par veuf ou concubin et CHF 200 par enfant de retraité, d'invalide définitif ou orphelin, mais au maximum le montant de la rente mensuelle.

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, aucune autre attribution n'a été effectuée en 2010.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases et hypothèses techniques au cours de l'exercice 2010.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 117 LCP, le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP2).

Au 31 décembre 2010, le degré de couverture de la CPEV, conformément à l'art. 44 al. 1 OPP2, se justifie comme il suit :

	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Capital de prévoyance et provisions techniques (100 %)	11'380'454'769.20	11'024'795'392.00	10'603'952'628.00
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 33 % en 2010, 34 % en 2009)	-3'755'550'074.00	-3'748'430'433.00	-3'711'383'420.00
Total des capitaux de prévoyance	7'624'904'695.20	7'276'364'959.00	6'892'569'208.00
Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	10'029'060.82	0.00
Fonds libres (+) / découvert (-)	-241'002'381.77	0.00	-262'277'841.91
Fortune de prévoyance disponible	7'383'902'313.43	7'286'394'019.82	6'630'291'366.09
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	64.88 %	66.09 %	62.53 %

Le degré de couverture est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent. Le degré de couverture OPP2 moyen observé au cours des trois derniers exercices se monte à 64,50 %.

A l'entrée en vigueur de la loi du 24 novembre 2003, soit au 1^{er} janvier 2004, le degré de couverture minimum était de 60 %.

Dans un délai de 15 ans, dès l'entrée en vigueur de la loi du 24 novembre 2003, le degré de couverture doit atteindre 75 % (art. 144k al. 2 LCP). Le degré de couverture minimum augmente par palier annuel de 1 %. Au 1^{er} janvier 2011, il s'élève à 67 % (art. 144k al. 3 LCP).

Degré de couverture minimum art. 144k al. 3 LCP	67.00 %	66.00 %	65.00 %
---	---------	---------	---------

En comparaison avec une caisse ayant l'obligation d'avoir un degré de couverture de 100 %, le degré d'équilibre se calcule en comparant la fortune nette aux capitaux de prévoyance calculés au taux minimum (pour la CPEV 67 % en 2010).

Degré d'équilibre	96.84 %	100.14 %	96.19 %
-------------------	---------	----------	---------

5.9 Fonds libres / découvert

	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Fonds libres (+) / découvert (-)	-241'002'381.77	0.00	-262'277'841.91
Solde au 1 ^{er} janvier	0.00	-262'277'841.91	93'197'632.73
Prélèvement de l'année	-241'002'381.77	0.00	-355'475'474.64
Attribution de l'année	0.00	262'277'841.91	0.00

Au 31 décembre 2010, les fonds libres ainsi que la réserve de fluctuation de valeurs n'ont pas été suffisants pour absorber le déficit de l'exercice. Le découvert est explicitement mentionné au bilan (voir point 9.1).

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement des placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites pour les différents véhicules de placements. La gérante, Retraites Populaires, œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2).

Au 31 décembre 2010, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme il suit:

Répartition des placements	31.12.2010			31.12.2009		
	en milliers de CHF	en %	Allocation tactique +/- 2%	en milliers de CHF	en %	Allocation tactique +/- 2%
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	236'143	3.18	4.00	413'986	5.67	6.00
Obligations libellées en CHF	910'543	12.27	12.00	840'197	11.52	11.00
Obligations étrangères	1'158'603	15.62	16.00	1'219'567	16.72	16.00
Actions de sociétés suisses	920'215	12.40	11.00	882'281	12.09	11.00
Actions de sociétés étrangères	844'029	11.38	11.00	820'717	11.25	10.00
Titres de gages immobiliers	789'868	10.65	10.00	741'465	10.16	11.00
Immobilier suisse	1'827'828	24.63	25.00	1'780'336	24.41	26.00
Placements alternatifs	494'348	6.66	7.00	436'757	5.99	6.00
Placements privés	191'722	2.58	2.00	159'628	2.19	2.00
Diversification	46'415	0.63	2.00	0	0.00	1.00
Total	7'419'716	100.00	100.00	7'294'934	100.00	100.00

Placements collectifs

Un fonds institutionnel à compartiments multiples a été créé par Retraites Populaires. La CPEV a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (marché monétaire, obligations, actions, immobilier indirect, placements alternatifs et matières premières).

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, Genève).

Performance globale

Chaque année, la CPEV fait calculer la performance par Coninco Advisory SA, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Caisse a édité un règlement de placements. Ce dernier prévoit des extensions aux possibilités de placements prévues aux art. 53 à 56a al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 de l'OPP2.

Les analyses effectuées par la Caisse avec le concours de différents spécialistes externes ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs. En d'autres termes, le montant de la réserve pour fluctuation de valeurs est déterminé par la moyenne pondérée des fluctuations observées dans le passé.

L'allocation tactique des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation tactique des actifs 2010 et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, fixé en pour-cent de l'ensemble des placements par le Conseil d'administration, est compris entre 5,88 % et 11,76 % (pour 2009 : entre 5,52 % et 11,04 %).

L'objectif de réserve de fluctuation de valeurs serait de :

	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Variation CHF
Total des placements	7'419'715'598.00	7'294'934'179.56	
1 écart-type	436'279'277.16	402'680'366.71	
2 écarts-types (objectif)	872'558'554.32	805'360'733.42	67'197'820.90

La réserve de fluctuation de valeurs est intégralement dissoute au 31 décembre 2010.

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeurs :

	2010 CHF	2009 CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	0.00	10'029'060.82
Situation au 1 ^{er} janvier	10'029'060.82	0.00
Dissolution (-) / attribution (+) de l'exercice	-10'029'060.82	10'029'060.82

6.4 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Placements	7'419'715'598.00	7'294'934'179.56
Liquidités et créances à court et moyen terme	236'143'361.14	413'985'502.07
Comptes de chèques postaux et bancaires	38'817'558.40	106'153'178.63
Placements collectifs marché monétaire	180'695'452.58	297'136'757.80
Retraites Populaires	0.00	1'923'053.57
Etat de Vaud	0.00	34'733.44
Hospices cantonaux	0.00	830'284.48
Administration fédérale des contributions	968'469.77	2'837'254.91
Annuités à percevoir	1'205'933.60	1'175'807.00
Gérants	15'000.00	78'004.80
Chauffage	2'068'950.35	2'546'206.05
Loyers à recevoir	753'743.55	829'742.79
Débiteurs pour travaux immobiliers refacturés	365'098.05	877'407.50
Comptes en suspens - pensionnés et démissions	101'930.55	153'071.10
Débiteurs employeurs et assurés	11'726'224.29	0.00
Correctif d'actif	-575'000.00	-590'000.00
Obligations libellées en CHF	910'543'037.00	840'196'677.69
Placements collectifs	843'175'000.60	776'650'001.59
Prêts aux corporations de droit public	67'286'334.40	63'464'974.10
Prêts divers	81'702.00	81'702.00
Obligations étrangères	1'158'602'946.30	1'219'566'761.92
Placements collectifs	1'158'602'946.30	1'219'566'761.92
Actions de sociétés suisses	920'215'345.60	882'281'193.44
Placements collectifs	917'638'619.60	880'768'791.44
Actions non cotées	2'576'726.00	1'512'402.00
Actions de sociétés étrangères	844'029'390.60	820'717'079.67
Placements collectifs	844'029'390.60	820'717'079.67
Titres de gages immobiliers	789'868'380.52	741'465'464.20
Placements collectifs	69'945'949.87	68'915'780.40
Crédits de construction	26'359'308.05	32'897'645.70
Créances hypothécaires	693'648'122.60	639'771'038.10
Correctif d'actif	-85'000.00	-119'000.00
Immobilier suisse	1'827'827'694.06	1'780'336'267.86
Immobilier direct	1'775'115'805.91	1'754'221'043.81
Terrains et développement	26'793'645.11	12'124'940.94
Placements collectifs	26'784'584.01	14'884'550.00
Correctif d'actif	-866'340.97	-894'266.89
Placements alternatifs	494'348'448.24	436'756'923.51
Placements privés	191'722'163.88	159'628'309.20
Diversification	46'414'830.66	0.00
Placements collectifs obligations convertibles	20'158'119.60	0.00
Placements collectifs microfinance	2'006'404.20	0.00
Placements collectifs matières premières	24'250'306.86	0.00

1) Cette position était présentée au 31 décembre 2009 sous la rubrique « Compte de régularisation actif » (cf. point 7).

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Néant.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.7 Engagements de versements complémentaires

	Engagements au 31.12.2010 en CHF	Engagements au 31.12.2009 en CHF
Crédits de construction	21'153'852.95	37'259'174.25

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

	Engagements en devises étrangères au 31.12.2010	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2010	Engagements en devises étrangères au 31.12.2009	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2009
Placements privés			131'139'623.89			159'497'353.98
a) Placements privés (en CHF)			5'714'907.33			6'525'536.95
b) Placements privés (en EUR)	44'622'714.98	1.25046	55'798'920.17	67'927'710.61	1.48317	100'748'342.55
c) Placements privés (en USD)	74'697'775.34	0.93210	69'625'796.39	50'518'475.92	1.03375	52'223'474.48

6.8 Explications du résultat net des placements

	2010 CHF	2009 CHF
Résultat net des placements	148'573'490.22	593'576'250.82
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-1'512'958.62	1'352'109.32
Produits	1'170'605.83	7'232'418.86
Charges	-14'666.97	-23'533.45
Gains et pertes	-2'002'501.97	-1'764'495.50
Plus- ou moins-values non réalisées	-253'181.64	-3'774'577.14
Variation du correctif d'actif	15'000.00	300'000.00
Frais d'administration et de gestion	-428'213.87	-617'703.45
Obligations libellées en CHF	27'591'303.11	43'087'956.17
Produits	24'174'158.85	22'860'229.40
Gains et pertes	1'705'084.25	0.00
Plus- ou moins-values non réalisées	2'720'852.01	21'176'157.46
Frais d'administration et de gestion	-1'008'792.00	-948'430.69
Obligations étrangères	-62'522'315.14	95'189'803.11
Produits	31'832'150.30	43'604'312.37
Plus- ou moins-values non réalisées	-92'691'690.27	53'241'629.48
Frais d'administration et de gestion	-1'662'775.17	-1'656'138.74
Actions de sociétés suisses	35'773'158.70	155'358'106.10
Produits	15'606'092.10	19'526'319.05
Gains et pertes	-1.00	255'013.40
Plus- ou moins-values non réalisées	21'381'026.13	136'622'609.72
Frais d'administration et de gestion	-1'213'958.53	-1'045'836.07
Actions de sociétés étrangères	12'268'382.08	179'163'942.20
Produits	9'099'504.63	14'443'276.82
Plus- ou moins-values non réalisées	4'308'373.89	165'726'227.08
Frais d'administration et de gestion	-1'139'496.44	-1'005'561.70
Titres de gages immobiliers	17'894'431.45	19'898'113.36
Produits	18'576'656.68	20'994'615.56
Plus- ou moins-values non réalisées	1'030'169.47	512'634.40
Variation du correctif d'actif	5'549.00	-44'000.00
Frais d'administration et de gestion	-1'717'943.70	-1'565'136.60
Immobilier suisse	99'526'850.89	97'707'424.13
Produits	126'768'316.30	123'835'431.84
Gains et pertes	78'669.55	0.00
Plus- ou moins-values non réalisées	16'204'931.07	13'596'528.22
Variation du correctif d'actif	27'925.92	-449'936.15
Frais d'entretien et autres charges	-34'477'477.16	-30'281'853.23
Frais d'administration et de gestion	-9'075'514.79	-8'992'746.55
Placements alternatifs	10'211'267.28	16'137'674.78
Produits	3'019'103.08	3'534'080.76
Gains et pertes	-2'176'384.57	-60'462.34
Plus- ou moins-values non réalisées	10'889'363.91	14'032'748.72
Frais d'administration et de gestion	-1'520'815.14	-1'368'692.36
Placements privés	6'008'033.00	-14'318'878.35
Produits	695'475.95	518'364.84
Gains et pertes	2'997'569.83	3'424'728.84
Plus- ou moins-values non réalisées	3'555'260.79	-17'394'227.02
Frais d'administration et de gestion	-1'240'273.57	-867'745.01
Diversification	3'335'337.47	0.00
Produits	69'808.78	0.00
Gains et pertes	1'069'650.90	0.00
Plus- ou moins-values non réalisées	2'322'696.42	0.00
Frais d'administration et de gestion	-126'818.63	0.00

La présentation du tableau ci-avant a été revue et les chiffres de l'exercice 2009 ont été retraités; ce changement ne modifie pas le résultat par classe d'actifs. La présentation distincte des plus- ou moins-values non réalisées de l'exercice permet de calculer la performance et le rendement; la présentation distincte des frais permet de calculer les performances brute et nette.

6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus du patrimoine net est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus ou moins-values non réalisées).

De ces revenus sont retranchés les frais administratifs et de gestion afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme il suit :

Éléments du bilan (Méthode Hambourgeoise)	2010			2009		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CPEV		Capital moyen investi	Performance nette de la CPEV	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidité, créances diverses à court et moyen terme	290'219'065.69	-1'512'958.62	-0.52	491'965'228.74	1'352'109.32	0.27
Obligations libellées en CHF	878'024'989.53	27'591'303.11	3.14	757'110'150.90	43'087'956.17	5.69
Obligations étrangères	1'221'681'953.56	-62'522'315.14	-5.12	1'122'768'509.11	95'189'803.11	8.48
Actions de sociétés suisses	883'896'322.31	35'773'158.70	4.05	727'555'082.16	155'358'106.10	21.35
Actions de sociétés étrangères	829'518'938.17	12'268'382.08	1.48	627'224'489.58	179'163'942.20	28.56
Titres de gages immobiliers	777'222'067.90	17'894'431.45	2.30	723'329'097.64	19'898'113.36	2.75
Immobilier suisse	1'794'902'353.46	99'526'850.89	5.54	1'757'947'189.11	97'707'424.13	5.56
Placements alternatifs	474'414'482.52	10'211'267.28	2.15	393'444'313.26	16'137'674.78	4.10
Placements privés	169'160'238.61	6'008'033.00	3.55	161'383'250.82	-14'318'878.35	-8.87
Diversification	32'632'042.08	3'335'337.47	10.22	0.00	0.00	NS
Performance des placements	7'351'672'453.83	148'573'490.22	2.02	6'762'727'311.32	593'576'250.82	8.78

NS = non significatif

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

Actif	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Compte de régularisation actif	3'028'978.33	14'393'166.65
Intérêts courus	2'199'873.35	2'740'337.90
Autres comptes de régularisation	829'104.98 ¹⁾	11'652'828.75 ¹⁾

Passif

Autres dettes	7'261'205.35	7'196'772.71
Retraites Populaires	468'015.16	0.00
Caisse intercommunale de pensions	65'274.81	17'371.69
Profelia	91.35	0.00
Fournisseurs	51'283.20	19'271.65
Administration fédérale des contributions	351'359.70	282'741.42
Chauffage	2'020'732.10	1'943'185.95
Créanciers divers immobilier	734'946.30	2'007'175.00
Comptes en suspens (actifs et pensionnés)	506'022.43	0.00
Fonds de garantie	3'063'480.30	2'927'027.00
Compte de régularisation passif	7'705'411.62	6'701'090.75
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	428'600.65	149'053.92
Loyers perçus d'avance	4'988'519.30	5'171'520.05
Autres comptes de régularisation	2'288'291.67	1'380'516.78
Provisions non techniques	8'122'789.58	8'441'287.68
Fonds de prévoyance	7'783'924.93	8'014'780.18
Solde au 1 ^{er} janvier	8'014'780.18	8'292'888.08
Prestations versées nettes (voir point 7.3.1)	-230'855.25	-278'107.90
Autres provisions	338'864.65	426'507.50

1) Le compte « Autres comptes de régularisation actif » comprenait CHF 11'539'414.85 de cotisations à recevoir de l'employeur en 2009. En 2010, cette position est présentée à la rubrique « Créances diverses à court et moyen terme » (cf. point 6.4).

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Produits	2010 CHF	2009 CHF
7.2.1 Cotisations		
Total des cotisations	493'437'116.95	474'404'636.91
Cotisations des salariés	182'717'636.44	175'702'590.86
Cotisations de l'employeur	182'717'636.44	175'702'590.86
Cotisations supplémentaires des salariés	5'844'319.14	5'513'382.68
Cotisations supplémentaires de l'employeur	122'157'524.93	117'486'072.51
Récapitulation des cotisations	493'437'116.95	474'404'636.91
Salariés	188'561'955.58	181'215'973.54
Employeur	304'875'161.37	293'188'663.37
Somme des salaires cotisants	2'062'960'833.42	1'982'679'897.25
Plan de base 24 %	2'054'991'866.42	1'975'829'714.25
Plan risques 3 %	7'968'967.00	6'850'183.00

La présentation de ce point de l'annexe a été revue ; ce changement ne modifie pas le résultat par rubrique.

	2010 CHF	2009 CHF
7.2.2 Primes uniques et rachats	12'659'272.50	13'931'319.12
Rachats volontaires des assurés	12'659'272.50	13'931'319.12

7.3 Autres postes du compte d'exploitation

Charges	2010 CHF	2009 CHF
7.3.1 Prestations extra-réglementaires	230'855.25	278'107.90
Prestations du fonds de prévoyance :		
Pensions servies nettes	186'080.00	225'855.00
Prestations uniques	21'497.45	24'897.30
Allocations de Noël	23'000.00	24'500.00
Libérations remboursement	277.80	2'855.60
7.3.2 Prestations de sortie	131'013'459.72	111'483'146.78
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
- En 2010, 2'152 assurés (1'751 en 2009) ont démissionné sans avoir droit à une pension.	90'701'202.05	71'836'054.88
Versements anticipés pour la propriété du logement et suite à un divorce :		
- En 2010, 373 (360 en 2009) pour l'accession à la propriété	33'326'595.00	31'636'352.20
- En 2010, 86 (82 en 2009) suite à un divorce	6'985'662.67	8'010'739.70
7.3.3 Frais d'administration	8'540'740.53	7'997'525.75
Conseil d'administration et Assemblée des délégués	355'633.63	313'005.70
Frais d'examens médicaux	44'566.93	193'146.98
Expertises – travaux techniques - divers	362'576.60	197'175.24
Frais de gestion des dossiers	7'777'963.37	7'294'197.83
1) (Effectif au 1.1 + nouveaux actifs * prix par dossier) + TVA (CHF 164.75 pour 2010 et 2009)	8'423'563.37	8'154'997.83
Restitution de l'année [la gérante a procédé à une restitution de 7.66 % (10.55 % en 2009) des frais par dossier], ladite restitution a été affectée en diminution des frais d'administration	-645'600.00	-860'800.00

2) La variation provient de la contribution versée en 2009 dans le cadre du programme « Ré-AGIR » visant à la détection précoce des cas d'invalidités et à la réintégration à la place de travail.

Suivi des frais d'administration

	2010 CHF	2009 CHF
Salaires cotisants (plan de base)	2'054'991'886	1'975'829'714
Pensions en cours	494'965'271	464'442'070
Frais tarifaires	13'169'620	12'547'740
0,4 % des salaires cotisants	8'219'967	7'903'319
1,0 % des pensions en cours	4'949'653	4'644'421
Frais d'administration (selon point 7.3.3)	8'540'741	7'997'526
Effectifs des membres actifs et pensionnés présents au 1.1.2011/2010	45'079	43'938
Frais d'administration par membre actif / pensionné	189.46	182.02

Pour mémoire, l'indicateur de suivi des frais de gestion repose sur le constat effectué par l'expert de la CPEV que les frais administratifs ne doivent pas dépasser le montant correspondant à 0,4 % des salaires cotisants des actifs, + 1 % des montants des pensions en cours (frais tarifaires).

7.4 Autres prestations réglementaires

	2010 CHF	2009 CHF
Autres prestations réglementaires	32'141'592.40	20'700'926.60
7.4.1 Suppléments temporaires	21'060'419.85	20'700'926.60
7.4.2 Allocation unique aux rentiers	11'081'172.55	0.00

7.4.1 Supplément temporaire

La révision de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 a introduit une limite pour le coût du supplément temporaire, qui a été fixée à 1 % des salaires cotisants (art. 76a LCP). En cas de dépassement de cette limite, le Conseil d'administration doit proposer des mesures de réduction du coût dans le cadre des dispositions prévues par la LCP et sur la base d'un rapport de la gérante.

Les possibilités et les compétences définies par la loi

L'article 76a de la LCP détermine les mesures envisageables dans le cas d'un dépassement de la limite du 1 % pour le coût du supplément temporaire :

- pour les nouveaux bénéficiaires, modification du pourcentage de la rente AVS pris en compte ;
- et / ou renoncement à toute indexation du supplément temporaire déjà en cours de service.

En outre, cet article précise que c'est le Conseil d'administration de la CPEV qui a compétence de prendre ces mesures et d'en fixer les conditions ainsi que les modalités.

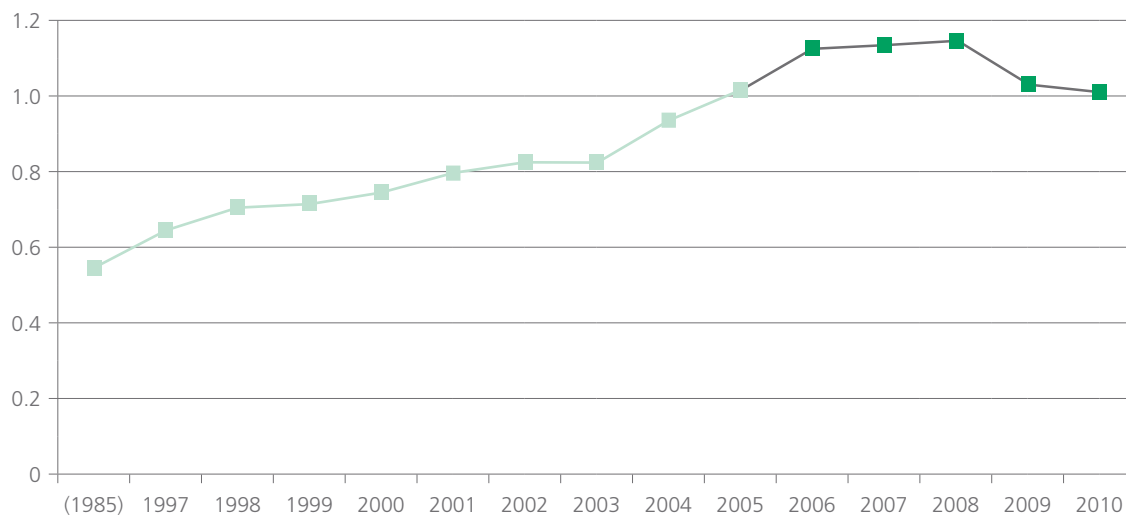
La limite de 1 % est dépassée

Le ratio des suppléments temporaires (ST) versés exprimé en pour-cent de la masse des salaires cotisants (SC) a passablement augmenté durant les onze dernières années (1997 à 2008). La limite de 1 % fixée par la loi sur la CPEV a été dépassée dès l'exercice 2005.

	2010 CHF	2009 CHF
Salaires cotisants (SC) (plan de base)	2'054'991'866	1'975'829'714
Suppléments temporaires versés (ST)	21'060'419.85	20'700'926.60
Ratio en % (ST / SC)	1.02 %	1.05 %

Evolution du ratio ST / SC entre 1985 et 2010

en %



Dès 2003, la courbe s'est accentuée notamment à cause de la hausse de l'âge de retraite des femmes, porté à 64 ans, et au blocage partiel des SC. Cette tendance s'est inversée à partir de 2009.

Les mesures prises par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la CPEV a pris l'option de suspendre durablement l'adaptation du supplément temporaire à la rente AVS (pour les personnes déjà pensionnées) et de réduire progressivement le rapport entre suppléments temporaires et rente minimale AVS pour les nouveaux pensionnés, rapport qui est passé de 125 % en 2006 à 90 % dès 2010.

Ces baisses successives devraient permettre, à terme, de ramener le ratio «ST/SC» en dessous de la limite de 1 %, tendance que confirme le résultat des deux derniers exercices.

7.4.2 Allocations uniques aux rentiers

Une allocation unique a été distribuée en conformité avec l'art. 2 du décret du Grand Conseil du 9 mars 2010 relatif à la compensation de l'impact sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud de l'introduction de la nouvelle politique salariale (voir point 5.6.2 de l'annexe ci-avant).

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2009 ont été adressés à l'Autorité de surveillance des fondations.

L'Autorité de surveillance des fondations a, à sa demande, été tenue au courant du degré de couverture estimé au 31 décembre 2010.

L'Autorité de surveillance des fondations a enjoint la Caisse de ne plus appliquer le règlement relatif à l'âge de retraite des fonctionnaires de police à partir du 1^{er} janvier 2011, ce dernier contrevenant, à son sens, à la législation fédérale. La Caisse a déposé recours à l'encontre de cette décision.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Les degrés de couverture minimums et constatés de la Caisse sont calculés de la manière suivante au 31 décembre 2010 :

Art. LCP	Définitions	Degrés minimums	Degrés constatés
144k al. 1 à 3	La novelle du 24 novembre 2003 a fixé l'objectif d'atteindre le degré de couverture minimum de 75 % en 2019. A l'entrée en vigueur de la novelle au 1 ^{er} janvier 2004, le degré de couverture minimum est fixé à 60 %. Il augmente ensuite par palier annuel de 1 %.	67.00 %	64.88 %
144k al. 4	Lorsque le degré de couverture minimum tel que mentionné ci-avant n'est pas atteint, un deuxième degré de couverture minimum est calculé, à hauteur de 97 % du premier degré calculé.	64.99 %	64.88 %
144k al. 5	Si le deuxième degré de couverture minimum n'est pas atteint, celui-ci est comparé avec le degré de couverture moyen des 3 derniers exercices. Le détail du calcul est présenté ci-avant au point 5.8 de l'annexe.	64.99 %	64.50 %

Puisque les conditions des alinéas 4 et 5 de l'article 144k LCP ne sont pas atteintes, l'expert agréé doit prendre position et l'article 128 LCP s'appliquer.

Dans sa correspondance du 31 mars 2011, l'expert présente la synthèse des constatations de la manière suivante :

« Sur la base des comptes 2010 qui nous ont été transmis le 23 mars 2011 par la gérante (comptes audités, mais rapport de l'organe de contrôle pas encore finalisé), nous avons fait les constatations suivantes :

- Le degré de couverture de la CPEV est de 64,88 % au 31.12.2010
- Ce degré de couverture est inférieur au degré de couverture minimum découlant de l'article 144k alinéa 1 et 3 (67 % au 31.12.2010)
- Ce degré de couverture est inférieur au degré de couverture minimum découlant de l'article 144k alinéa 4 (64,99 % au 31.12.2010)
- Le degré de couverture moyen des trois derniers exercices (64,50 %) est inférieur au degré de couverture minimum découlant de l'article 144k (64,99 % au 31.12.2010)

Selon les résultats des projections que nous avons établies en 2010 à la demande du Conseil d'administration dans le cadre de ses premières réflexions sur des mesures structurelles, nous sommes d'avis que le degré de couverture est durablement inférieur aux exigences légales.

Dans ces conditions, les exigences de l'article 144k ne sont pas respectées et l'article 128 alinéa 1 et alinéa 2 s'applique :

- le Conseil d'Etat doit informer le Grand Conseil
- des mesures d'adaptations adéquates doivent être proposées

Par ailleurs, les réflexions sur l'équilibre financier de la CPEV doivent maintenant prendre en considération la loi fédérale sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public du 17 décembre 2010. Cette loi fixe en particulier de nouveaux seuils de recapitalisation (couverture à 100 % des engagements à l'égard des rentiers, maintien du degré de couverture global initial, détermination et maintien du degré de couverture initial des assurés actifs, atteinte d'un degré de couverture global au terme de 40 ans) et exige un plan de financement permettant de garantir l'équilibre à long terme. »

La prise de position de l'expert a été transmise au Conseil d'Etat.

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires relatives à notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CPEV.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CPEV à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite, d'indexations ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CPEV. En outre, la Caisse est partie en procédure en relation avec la construction d'un immeuble. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CPEV.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Rapport de l'organe de contrôle



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil d'administration de la

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Lausanne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et à la loi vaudoise sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud compte tenu de ses nouvelles.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 241'002'382 par rapport à l'objectif de couverture minimum de 67% fixé par la loi vaudoise sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et un degré de couverture de 64.88% selon l'art. 44 al. 1 OPP 2 (déterminé selon le principe du bilan en caisse fermée en capitalisation intégrale). Dans sa correspondance du 31 mars 2011, l'expert a pris position sur la situation financière de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Des mesures d'adaptation adéquates doivent être proposées et mises en œuvre avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, afin de garantir l'équilibre financier à long terme, tel qu'indiqué au point 9.1 de l'annexe.

Sur la base de l'article 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que:

- le Conseil d'administration assume activement sa tâche de gestion de manière conforme à la situation et explicite dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à la capacité de risque donnée, ainsi que cela est expliqué sous les points 6.1 et 6.2 de l'annexe;
- le Conseil d'administration a respecté les prescriptions légales en matière d'exécution des placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- les placements chez l'employeur correspondent aux dispositions légales;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des articles 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;

Rapport de l'organe de contrôle (suite)



- un objectif en terme de degré de couverture a été fixé en 2003 dans le cadre de la nouvelle du 24 novembre 2003 et dans le respect des obligations d'information. De nouvelles mesures visant à atteindre l'équilibre financier à long terme doivent être proposées et mises en œuvre avec le concours de l'expert, conformément aux dispositions légales. Les obligations d'information ont été respectées;
- le Conseil d'administration surveille l'atteinte des objectifs en terme de degré de couverture et il poursuit ses travaux sur les mesures d'adaptation, lesquelles doivent être renforcées et leur mise en œuvre accélérée.

Nous constatons que la possibilité de restaurer l'équilibre financier à long terme et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements et chez l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 5 avril 2011

BDO SA

René-Marc Blaser

Expert-réviseur agréé


Jean-Frédéric Braillard

Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Inventaire

Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons

Aigle

Aigle

Lieugex 11-13-15-17
Lieugex 19-21
Molage 36-44
Pré-Yonnet 39

Bex

Grand-St-Bernard 30
Montaillet 4

Rennaz

Riviera, centre commercial
(participation)*

Broye – Vully

Moudon

Cerjat 7
Cerjat 13
Cerjat 15
E.-Burnand 20

Payerne

Favez 22-24-26
Temple 6
Temple 19

Gros-de-Vaud

Échallens

Emile Gardaz 6-8
(anciennement
Couronne 6-8)

Étagnières

Crêts 4

Jura – Nord vaudois

Bavois

Les Gubières 9-11-13

Chavornay

Grand-Rue 87
Jura 34

Le Sentier

Neuve 15

Orbe

Chantemerle 7-9
Chantemerle 11
Covets 19
Plamont 2-2 bis
Plamont 5
Plamont 7

Sainte-Croix

Beau-Séjour 16
William-Barbey 1

Vallorbe

Mont-d'Or 14-16-18

Yverdon-les-Bains

Chaînettes 25
Châtelard 11-13
Entremonts 24-26-28
Fleurettes 9
Fleurettes 20-38
Haldimand 19 B
Hôpital 18-28
Hôpital 30-32
Moulins 99
Prairie 12-13-14
Rousseau 8

Lausanne

Cheseaux-sur-Lausanne

Derrière-la-Ville 12
Derrière-la-Ville 14
Derrière-le-Château 3-5
Derrière-le-Château 7-9
Grands-Champs 7
Lausanne 15
Mèbre 9-11-13-15
Saugetta 11
Ste-Marie 5
Ste-Marie 6-8
Ste-Marie 7
Ste-Marie 9
Ste-Marie 10

Épalinges

Bois-Murat 1
Bois-Murat 9-11
Croisettes 23-25-27-29
Croix-Blanche 44
Vauguény 2-8, Croisettes
17-21

Lausanne

Aloys-Fauquez 95-97
Beau-Séjour 27
Berne 12
Béthusy 84 A-B-C
Bois-de-la-Fontaine 11
Boisy 40-42
Bonne-Espérance 17
Borde 1
Caroline 7 bis, St-Martin
2-4-6
Caroline 11 bis, St-Martin 8
Cathédrale 5 (droit de superficie)
Cèdres 1
César-Roux 7
Chailly 17-19-21
Champ-Soleil 20-22
Chandolin 5
Collonges 12 - 12 bis
Collonges 35-37
Dent-d'Oche 3
Dent-d'Oche 5-7
Devin 3
Echallens 68
Entrebois 2
E.-Rambert 24
Furet 6-8
Gottettaz 14
Gottettaz 16
Grancy 15
Grancy 17
Grey 66-68
Guiguer-de-Prangins 19-21
Jomini 16
Jurigoz 4 A-B
Levant 137
Libellules 6-8
Libellules 10-12
Malley 12
Métropole, centre
commercial (participation)*
Mon-Loisir 8
Mont-d'Or 34,
Marc-Dufour 64
Montelly 27
Montelly 28
Montolieu 90-92
Morges 72
Pavement 11-13-15
Pavement 115
Pavement 117
Pavement 119
Pierrefleur 54
Pontaise 14-18, Crêtes 7,
Traversière 1-3
Pontaise 30
Pré-du-Marché 36-38-40

Riant-Mont 10

Rond-Point 1
Rovéréaz 4
Simplon 27
St-Martin 24
Trabandan 37C
Tribunal-Fédéral 7
Tribunal-Fédéral 9
Tunnel 1-3
Tunnel 17
Université 18-20-24, Barre 1
Valentin 10
Victor-Ruffly 47
Vinet 8
Vinet 23, Pré-du-Marché 48
Vuachère 16

Lavaux – Oron

Belmont-sur-Lausanne

Burenos 23-25-27
Burenos 35-37

Chexbres

Grand-Rue 2

Cully

Colombaires 59
Colombaires 71
Colombaires 73

Lutry

Petite-Corniche 15-17-19

Oron-la-Ville

Flon 3

Paudex

Charrettaz 1
Fontaine 3
Simplon 32

Pully

C.-F. Ramuz 33
Fontanettaz 33
Forêt 39
Forêt 41
Forêt 61-63-65-67-69
Général-Guisan 78
Lavaux 54
Lycée 20

Savigny

Union 13-25
Verne 2-4
Verne 5-7
Verne 9-11

* Nouvelle acquisition

Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons (suite)

Morges**Aubonne**

Traverse 5-7
Trévelin 32-36
Trévelin 38

Bière

Papeterie 1
(anciennement
En Fagne)

Cossonay

Morges 24

Morges

André 8
Bochet 12-14
E.-Kupfer 10-12
Gare 11 B
Gare 17
Gare 27-29
Grosse-Pierre 2
Grosse-Pierre 8
Marcelin 15
Moulin 3-5
Moulin 11-13
Résidence de la Côte 70-80
Sablons 15-17
Saint-Louis 4-6
Vogeaz 9-11
Warnery 6-6 bis

La Sarraz

Levant 5-7-9-11-13-15

Préverenges

Genève 64 A-B
Taudaz 1
Taudaz 5
Venoge 2-4

Saint-Prex

Penguey 5

Tolochenaz

Saux 6 A
Saux 6 B

Nyon**Gland**

Combe 18-20-22
Molard 2-4

Mont-sur-Rolle

Fauvette 3

Nyon

Eysins 12
Eysins 14-16-18
Eysins 42
Fontaines 6 C-D / 8
Gare 36
Juste-Olivier 7
St-Cergue 22-22A-22B
Tattes-d'Oie 85

Perroy

Gare 2

Rolle

Gare 11-13-15
Général-Guisan 42-44
Pré-du-Gaud 2
Pré-du-Gaud 4

Ouest lausannois**Bussigny-près-Lausanne**

Alpes 23-31
Industrie 12-16, Cigogne
2-4
Riant-Mont 3, Roséaz 26
Riettaz 7 à 15

Chavannes-près-Renens

Gare 54-56-58-60
Maladière 4
Préfaully 18-24
Tilleul 6-8/Plaine 12-18

Crissier

Pré-Fontaine 61-63

Écublens

Croset 12 C-D
Croset 13 A-B-C-D-E-F
Croset 15 A-B-C-D-E-F
Croset 17 B
Croset 17 C
Croset 17 E
Epenex 10-12
Neuve 83
Neuve 85
Neuve 89
Stand 15 A-B-C
Vallaire 6-8

Prilly

Perréaz 56
Rochelle 30
Vallombreuse 107-109

Renens

Avenir 29-31
Avril 14 9-11-13
Baumettes 72-84 (participation)
Église-Catholique 1-3
Préfaully 26
Saugiaz 7-9 bis
Sentier de la Gare 2
Verdeaux 7 bis

Saint-Sulpice

Vallaire 1
Venoge 7

**Riviera –
Pays-d'Enhaut****Blonay**

Brent 17

Chernex

Fontanivent 36-38

Clarens

Vaudrès 26-28
Vergers 1, Léman 2-4

La Tour-de-Peilz

Béranges 18
Clos d'Aubonne 17
E.-Müller 19
Levant 22
Sully 25

Montreux

Alpes 5, Paix 8
Industrielle 27-29
Lac 4-6

Saint-Légier

Deux-Villages 66

Vevey

Blanchoud 2-4
Chenevières 21
Communaux 6
Deux-Marchés 9
Général-Guisan 61 A-B/
Nestlé 28-30 (participation)

Henri-Plumhof 9

Jardins 1-3
Louis-Meyer 9 A-B-C-D/
21 A-B-C-D/Veveyse 4
Marronniers 20-22-24-26
Midi 33
Paderewski 25
Rousseau 9
Tilleuls 1
Union 24-26, Général-
Guisan 39-41-43

Autres cantons**Fribourg**

Avry-sur-Matran
– Impasse des Agges
12-14-16-18

Marly

– Union 2

Villars-sur-Glâne

– Allée du Château 2-3-4

Genève

Genève
– World Trade Center
(participation)

Valais**Martigny**

– Finettes 32
– Finettes 36

Contact et information

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire, par écrit, par téléphone, ou en vous rendant directement à notre réception, rue Caroline 9.

Vous trouverez également de nombreuses informations à l'adresse www.cpev.ch. Sur ce site, vous pouvez notamment vous inscrire à une lettre d'information électronique qui vous tiendra informé-e de l'actualité de la CPEV et des dernières publications.

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ÉTAT DE VAUD

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 24 43
Fax : 021 348 24 99
info@cpev.ch
www.cpev.ch


**Retraites
Populaires**

La CPEV est gérée par
Retraites Populaires

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 21 11
Fax : 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch
info@retraitespopulaires.ch

